

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 125

18 janvier 2006

SOMMAIRE

A. Enschedé, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.	5993	Interbeteiligungen AG, Luxembourg.	6000
Airworks S.A., Luxembourg.	5990	JMB Lipton S.A., Luxembourg.	5988
Automat' Services, S.à r.l., Leudelange.	5990	Kickers Worldwide S.A., Luxembourg.	5990
Automat' Services, S.à r.l., Leudelange.	5990	Klimmers Corporation, S.à r.l., Luxembourg.	5995
Bee S.A., Luxembourg.	5989	Lionsgate Properties, S.à r.l., Luxembourg.	5989
Carthesio Holding S.A., Luxembourg.	5989	Lionsgate Properties, S.à r.l., Luxembourg.	5989
Compagnie Financière Française S.A., Luxembourg.	5989	Luxicav, Sicav, Luxembourg.	5997
Delbrück Bethmann Maffei Multi Invest OP.	5954	Luxiprivilege, Sicav, Luxembourg.	5996
Dotcom Invest S.A., Luxembourg.	5994	Mercure & Benz S.A., Luxembourg.	5988
db PrivatMandat Invest.	5996	Navarez S.A.H., Luxembourg.	5998
East Line Capital S.A., Luxembourg.	5993	New NIBC Luxembourg, S.à r.l., Sicar, Luxembourg.	5979
EB Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg. ..	5978	Ninive Holding S.A., Luxembourg.	5953
Energy and Infrastructure Investments S.C.A., Sicar, Luxembourg.	5960	Novator Finance Bulgaria, S.à r.l., Luxembourg. ..	5988
Energy and Infrastructure Management, S.à r.l., Luxembourg.	5954	OIM Portfolio B.	5996
Eptalux S.A., Luxembourg.	5994	Penleen S.A., Luxembourg.	5990
F&C Portfolios Fund, Sicav, Luxembourg.	5999	S.M.R.L. Holding S.A., Luxembourg.	5995
Fecoffee S.A.H., Luxembourg.	5999	Securnet Corporation S.A., Luxembourg.	5978
Fin.Ind.Int. S.A.H., Luxembourg.	5998	Société de Financement Médical et Hospitalier S.A., Luxembourg.	5997
Forge Holding S.A., Luxembourg.	5996	Stel Invest S.A., Luxembourg.	5991
Forchim S.A.H., Luxembourg.	5996	Steriano Holding S.A., Luxembourg.	5999
Foyer Sélection, Sicav, Luxembourg.	5997	Wolff Spare Parts (WSP), S.à r.l., Luxembourg. ..	5995
Gabien Holding S.A., Luxembourg.	5998	World Investment Opportunities Funds, Sicav, Luxembourg.	5993
Helvetia Patria Fund, Sicav, Luxembourg.	6000		

NINIVE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 74.936.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(082029.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

DELBRÜCK BETHMANN MAFFEI MULTI INVEST OP, Fonds Commun de Placement.

Le part spéciale du règlement de gestion du fonds commun de placement DELBRÜCK BETHMANNMAFFEI MULTI INVEST OP, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

Signatures

(000122.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

ENERGY AND INFRASTRUCTURE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 113.029.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) The Corporation AIL STRUCTURED FINANCE LTD, with registered office in CH-8050 Zurich, 418, Schaffhaus-erstrasse, registered in the register of commerce of the canton of Zurich, under number CH-035.3.002.578-1, here represented by Mr Laurent Pierrard, Employe, professionally residing in L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue, by virtue of a proxy given in Bâle, November 29, 2005.
 - 2) The Corporation CAPERIS AG, with registered office in CH-6331 Hünenberg, 71, Bösch, registered in the register of commerce of the canton of Zug, under number CH-170.3.027.994-8, here represented by Mr Laurent Pierrard, prenamed, by virtue of a proxy given in Hünenberg, November 28, 2005.
- These proxies will be annexed at the present deed.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a private liability company (société à responsabilité limitée) which they declared to organize:

Chapter I. Establishment, object, corporate name, term, registered office

Art. 1. The Company is a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August, 1915 as amended (hereafter the «Law»), as well as by these articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the rendering, in its capacity as general partner of ENERGY AND INFRA-STRUCTURE INVESTMENTS S.C.A., SICAR, a société d'investissement à capital à risque incorporated under the provisions of the law of 15th June, 2004 regarding the investment company in risk capital (SICAR), of advisory, management, accounting and administrative services to ENERGY AND INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.C.A., SICAR. The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services to ENERGY AND INFRA-STRUCTURE INVESTMENTS S.C.A., SICAR and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is named ENERGY AND INFRASTRUCTURE MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) divided into one thousand two hundred and fifty (1250) shares (the «Shares») of ten Euro (EUR 10.00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The Shares may be transferred only pursuant to the requirements of the Law.

Chapter III. Management, conflicts of interest, vote

Art. 11. The Company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders. Managers may be revoked at any time by decision of the shareholders.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the shareholders or managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of managers from time to time may appoint officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Officers need not to be managers of shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the board of managers. He can also delegate the day-to-day management of the Company to one or several managers, members of the board of managers. Such delegation is submitted to the prior authorization of the general meeting.

Convening notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice, at least twenty-four hours in advance of the hour set forth for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, e-mail or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such consent of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or by telegram, e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. Decisions will be taken by majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The minutes of the board meetings are signed by the chairman of the meeting.

Duly convened board meetings may be held by telephone or by video conference link and will be subject to the quorum and majority conditions set forth here above. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by the members of the board of managers which was duly convened and held.

Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The company is validly bound towards third parties by the signature of the sole manager, or by the members of the board of managers according to their powers such as determined when appointed.

For the first time the general meeting of the shareholders following the incorporation may proceed to the nomination of the chairman of the Board of Managers as well as to the appointment of the members of the Board of Managers to whom the day-to-day management has been delegated.

Art. 12. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest» as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion. The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company. The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by him. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Shares.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, in or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Friday of April at 11 a.m. and for the first time in 2007. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Law.

Chapter IV. Financial year, distribution

Art. 14. The financial year starts on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 15. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers. Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Shares capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 17. Interim dividends may be distributed in accordance with and in the form and under the conditions set forth by the Law.

Chapter V. Liquidation, final provisions

Art. 18. The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

1) The first accounting year begins on the date of formation and ends on December 31st, 2006.

Subscription - Payment

The articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the one thousand two hundred fifty (1.250) shares, as follows:

1) The company AIL STRUCTURED FINANCE LTD, prenamed, six hundred twenty-five shares	625
2) The company CAPERIS AG, prenamed, six hundred twenty-five shares	625
Total: one thousand two hundred fifty shares	1.250

All these shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by bank certificate.

Expenses

The costs, expresses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately 2,500.00 Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately the managers, representing the entirety of the capital, passed the following resolutions:

a) The general meeting decides to appoint as managers for a period ending at the date of the ordinary general meeting of shareholders in 2007:

1) Mr Ernst Spichiger, Consultant, born in Langnau/Switzerland, on the 17th January 1949, residing in CH-4153 Reinach, Vogesenstrasse 73.

2) Mr Beat Imwinkelried, Founding Partner AIL STRUCTURED FINANCE LTD, born in Ulrichen/Switzerland, on the 11th March 1967, residing in CH-8050 Zurich, 418, Schaffhauserstrasse.

3) Mr Rodolfo Lindner, Chief Investment Officer CAPERIS AG, born in Bâle/Switzerland, on the 14th November 1965, residing in CH-6331 Hünenberg, 71, Bösch.

4) Mr Christoph Rentsch, Partner CAPERIS AG, born in Bâle/Switzerland, on the 12th November 1959, residing in CH-6331 Hünenberg, 71, Bösch.

5) Mr Nico Thill, Membre de la Direction of BANQUE DE LUXEMBOURG, born in Pétange/Luxembourg, on the 9th November 1968, residing professionally in L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

They will form a Board of Managers.

According to article 11 of the articles of incorporation Mr Ernst Spichiger, prenamed, is appointed Chairman of the Board of Managers.

b) In compliance with Article 11 of the articles of incorporation, the general meeting authorizes the board of managers to delegate the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to one or more of its members and appoints as managers, to whom the day-to-day management is delegated:

1) Mr Ernst Spichiger, prenamed.

2) Mr Beat Imwinkelried, prenamed.

3) Mr Christoph Rentsch, prenamed.

The company is engaged by the joint signatures of two delegated managers.

c) The registered office of the company is established at L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the above-named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with Us, the Notary, the original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société AIL STRUCTURED FINANCE LTD, ayant son siège social à CH-6331 Zurich, 418, Schaffhauserstrasse, inscrite au registre de commerce du canton de Zurich, sous le numéro CH-035.3.002.578-1, représentée par Monsieur Laurent Pierrard, employé privé, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue, en vertu d'une procuration donnée à Bâle, le 29 novembre 2005.

2) La société CAPERIS AG, ayant son siège social à CH-6331 Hünenberg, 71, Bösch, inscrite au registre de commerce du canton de Zug, sous le numéro CH-170.3.027.994-8, représentée par Monsieur Laurent Pierrard, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Hünenberg, le 28 décembre 2005.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Chapitre I^{er}. Objet, dénomination sociale, durée, siège social

Art. 1^{er}. La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. L'objet social de la Société est de rendre, à ENERGY AND INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque constituée sous la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risqué (SICAR), des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité et à l'administration de ENERGY AND INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.C.A., SICAR. Par ailleurs, la Société pourra fournir des services de secrétariat, de comptabilité ou autres services administratifs à ENERGY AND INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.C.A., SICAR et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 4. La Société a la dénomination ENERGY AND INFRASTRUCTURE MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales (les «parts sociales») de dix Euro (EUR 10,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Les parts sociales ne sont transmissibles que conformément à la Loi.

Chapitre III. Gestion, conflits d'intérêts, vote

Art. 11. La Société est gérée par au moins un gérant, qui est désigné par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de leur mandat sont déterminés par les associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision des associés.

Le Conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette assemblée ou à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra de temps en temps nommer des fondés de pouvoirs qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoirs nommés, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le conseil de gérance. Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants, membres du Conseil de Gérance. Pareille délégation est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

L'avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit ou par e-mail ou par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas d'urgence, dont la nature devra être spécifié dans l'avis de convocation de la réunion. Les gérants pourront renoncer à recevoir un avis de convocation en donnant leur consentement par écrit ou par télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le consentement de chaque gérant. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour chaque réunion tenue aux heures et lieux spécifiés dans un programme adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination d'un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Le Conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité de vote des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président aura un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président du conseil.

Les réunions du conseil de gérance dûment convoquées pourront également être tenues par téléphone ou par vidéo conférence et seront sujettes aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront validées en faisant circuler le procès-verbal et faisant signer le procès-verbal par les membres du conseil de gérance qui était dûment convoqué et tenu.

Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents étant signés par un ou plusieurs des gérants.

La société est valablement engagée à l'égard des tiers soit par la signature du gérant unique, soit par les membres du Conseil de Gérance suivant les pouvoirs qui leur ont été donnés lors de leur nomination.

Pour la première fois l'assemblée des associés consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination du Président du Conseil de Gérance, ainsi qu'aux membres du Conseil de Gérance chargés de la gestion journalière.

Art. 12. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir a un intérêt personnel dans quelque transaction conclue par la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ni ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de ce gérant ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel» utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil de gérance à son entière discrétion.

Le gérant ou les gérants (le cas échéant) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en relation avec un engagement qu'il(s) a/ont valablement pris au nom de la Société.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pou avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné, dans ce cadre de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que le gérant ou le fondé de pouvoir n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 13. Chaque associé peut prendre parts aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ou résolutions des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale annuelle des associés se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le second vendredi du mois d'avril à 11 heures et pour la première fois en 2007. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pour se tenir à l'étranger si le conseil de gérance constate objectivement que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Chapitre IV. Exercice social, distribution

Art. 14. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Tout associé peut prendre connaissance des comptes au siège social.

Art. 16. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 17. Des acomptes sur dividende pourront être distribués en conformité avec et dans la forme et les conditions prescrites par la Loi.

Chapitre V. Liquidation, dispositions finales

Art. 18. La Société ne sera pas dissoute par le décès, insolvabilité ou banqueroute de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés dont les pouvoirs et la rémunération seront déterminés par les associés.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Paiement

Les statuts ayant été établi, les parties ci-dessus désignées ont souscrit les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, comme suit:

1. La société AIL STRUCTURED FINANCE LTD, prénommée, six cent vingt-cinq parts sociales	625
2. La société CAPERIS AG, prénommée, six cent vingt-cinq parts sociales	625
Total: mille deux cent cinquante parts sociales.	1.250

Toutes les parts sociales ont été régulièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire sur base d'un certificat bancaire.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 2.500,00 Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

a) L'assemblée générale décide de nommer comme gérants pour une durée prenant fin à la date de l'assemblée générale des associés en 2007:

1) Monsieur Ernst Spichiger, consultant, né à Langnau/Suisse, le 17 janvier 1949, demeurant à CH-4153 Reinach, Vögenstrasse 73.

2) Monsieur Beat Imwinkelried, Founding Partner AIL STRUCTURED FINANCE LTD, né à Ulrichen/Suisse, le 11 mars 1967, demeurant à CH-8050 Zurich, 418, Schaffhauserstrasse.

3) Monsieur Rodolfo Lindner, Chief Investment Officer CAPERIS AG, né à Bâle/Suisse, le 14 septembre 1965, demeurant à CH-6331 Hünenberg, 71, Bösch.

4) Monsieur Christophe Rentsch, Partner CAPERIS AG, né à Bâle/Suisse, le 12 novembre 1959, demeurant à CH-6331 Hünenberg, 71, Bösch.

5) Monsieur Nico Thill, Membre de la Direction BANQUE DE LUXEMBOURG, né à Pétange/Luxembourg, le 9 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

Ils constitueront un Conseil de Gérance.

Conformément à l'article 11 des statuts Monsieur Ernst Spichiger, prénommé, est nommé Président du Conseil de Gérance.

b) Conformément à l'article 11 des statuts, l'assemblée générale autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres, et décide de nommer gérants-délégués:

1) Monsieur Ernst Spichiger, prénommé.

2) Monsieur Beat Imwinkelried, prénommé.

3) Monsieur Christophe Rentsch, prénommé.

La Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants-délégués.

c) Le siège social est fixé à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Pierrard, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, vol. 156S, fol. 75, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

J.-P. Hencks.

(002462.3/216/369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**ENERGY AND INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.C.A., SICAR,
Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 113.096.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) The Corporation AIL STRUCTURED FINANCE LTD, with registered office in CH-8050 Zurich, 418, Schaffhauserstrasse, registered in the register of commerce of the canton of Zurich, under number CH-035.3.002.578-1, here represented by Mr Laurent Pierrard, Employe, professionally residing in L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue, by virtue of a proxy given in Basel, November 29, 2005.

2) The Corporation ENERGY AND INFRASTRUCTURE MANAGEMENT, S.à r.l., a private limited liability (société à responsabilité limitée), with registered office in L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, here represented by Mr Laurent Pierrard, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg, December 29, 2005.

These proxies will be annexed at the present deed.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a limited partnership by shares (société en commandite par actions), which they declared to organize among themselves as follows:

Preliminary Title Definitions

In these Articles of Incorporation, the following terms shall have the respective meaning set out below:

«Affiliates»: means in respect of an entity any natural person or corporation directly or indirectly controlling, controlled by, or under control with, the said entity

«Articles of Incorporation»: these articles of incorporation

«Auditor»: the auditor of the Company acting in its capacity as qualified independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company

«Bank Business Day»: each day upon which the banks are open for business in Luxembourg

«Central Administration»: BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme, acting as the Company's domiciliary and corporate agent, administrative agent and registrar and transfer agent in Luxembourg

«Commitment»: the commitment of an Investor to subscribe for Ordinary Shares and to pay them in within the time limits and under the terms and conditions set forth in the Prospectus and summarised in the Subscription Agreement entered into by the relevant Investor

«Committed Capital»: the aggregate amount of the Commitments of all Investors

«Company»: ENERGY AND INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.C.A, SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) incorporated as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions)

«Custodian»: BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme, acting as the Company's custodian in Luxembourg

«Defaulting Investor»: an Investor declared defaulting by the Company in accordance with article 7.4 of these Articles of Incorporation

«Distributable Cash»: the total cash available on any distribution date at the level of the Company and received from whatever source within the Company structure for distribution to Shareholders as determined by the General Partner, which available cash may include, without limitation, net proceeds from operations, disposals of Risk Capital Investments and refinancing plus income received from investments in cash or securities as well as any repayment of the paid in share capital paid by the Shareholders to the Company in consideration of their Commitment net of, inter alia, all expenses (e.g. without limitation fees payable to the Custodian, the Central Administration, the General Partner, the accountants, the auditors, the legal advisers, the printers and any other agent and services provider employed by the Company as well as fees for targeted investments that were finally not done) and or capital expenditures (e.g. without limitation the costs of buying and selling assets or raising capital, including where applicable any taxes)

«Drawdown»: a drawdown made by the General Partner in order to request Limited Shareholders to pay in whole or part of the remaining balance of the Issue Price in respect of each Ordinary Share they have subscribed for

«Eligible Investors»: the Investors who qualify as eligible investors in accordance with the provisions of Article 2 of the Law of 15 June 2004, as defined in article 7.2 of these Articles of Incorporation

«Final Closing»: the date on which the Offering Period ends, as such date is indicated in the Prospectus

«Funded Commitments»: the Investors' Commitments to subscribe for Ordinary Shares under the Subscription Agreement which have been entirely drawn down and fully paid in to the Company

«Funding Notice»: a notice whereby the Company informs each Limited Shareholder of a Drawdown and requests the relevant Limited Shareholder to pay in to the Company whole or part of the remaining balance of the Issue Price in respect of each Ordinary Share he has subscribed for

«General Partner»: ENERGY AND INFRASTRUCTURE MANAGEMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) that will exercise the management of the Company

«Investor»: any natural person, firm, partnership or corporate body which acquires Shares in the Company

«Investment Advisor»: the Investment Advisor of the Company as described in the Prospectus

«Issue Price»: the subscription price at which the Ordinary Shares are offered on the First Closing or on any other Subsequent Closings, which will be determined and paid under the terms and conditions indicated in the Prospectus

«Law of 10 August 1915»: the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time

«Law of 15 June 2004»: the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital («SICAR») as amended from time to time

«Limited Shareholders»: the holders of Ordinary Shares (actions ordinaires de commanditaires) and whose liability is limited to the amount of their investment in the Company

«Management Fee»: the fee calculated and payable to the General Partner for the management of the Company and as set out in article 13 of these Articles of Incorporation

«Management Shares»: the management shares (actions de l'associé commandité) held by the General Partner in the share capital of the Company in its capacity as unlimited shareholder (associé commandité)

«Manager»: any member of the board of managers of the General Partner

«Net Asset Value» or «NAV»: the net asset value of the Company as determined in accordance with the Prospectus and article 10 of these Articles of Incorporation

«Offering Period»: the period during which Ordinary Shares are offered for subscription at the Issue Price, starting on the First Closing and ending with the Final Closing

«Ordinary Shares»: the ordinary shares (actions ordinaires de commanditaire) held by the Limited Shareholders (actionnaires commanditaires) in the share capital of the Company

«Performance Fee»: the fee calculated and payable to the General Partner in accordance with article 13 of these Articles of Incorporation

«Prohibited Person»: any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Company the holding of Ordinary Shares may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred; the term «Prohibited Person» includes any investor which does not meet the definition of Eligible Investors as described above in accordance with the provisions of the Law of 15 June 2004

«Prospectus»: the prospectus of the Company

«SICAR»: Société d'Investissement en Capital à Risque: investment company in risk capital

«Risk Capital Investment»: any investment to the extent that the Investors incur a risk, in full knowledge of the facts, in order to be provided with the benefits of the result of the management of the Company's assets in return of the risk they bear. For the Company Risk Capital Investments are limited to:

* mezzanine capital investments in infrastructure projects (such as energy projects, transportation motorways, bridges, oil and gas) made in accordance with the investment objectives and policies of the Company as disclosed in the Prospectus

«Shareholders»: the holders of the Shares, i.e. the Limited Shareholders and/or the Unlimited Shareholder as the case may be

«Shares»: the shares in the capital of the Company, including the Management Shares held by the General Partner and the Ordinary Shares held by the Limited Shareholders as more fully explained in article 5 of these Articles of Incorporation

«Subscription Agreement»: the subscription agreement entered into between an Investor and the Company by which the Investor subscribes for Ordinary Shares of the Company

«Unfunded Commitments»: Investors' Commitments to subscribe for Ordinary Shares under the Subscription Agreement which have not yet been entirely drawn down and fully paid in to the Company

«Unlimited Shareholder»: ENERGY AND INFRASTRUCTURE MANAGEMENT, S.à r.l. who holds one (1) Management Shares (actions d'associé commandité) and who will be, in its capacity as unlimited shareholder (associé commandité), liable without any limits for any obligations that cannot be met out of the assets of the Company

«EUR»: Euros

«Valuation Date»: a date on which the Net Asset Value is determined in accordance with the Articles of Incorporation and the Prospectus

«VAT»: the value added tax

Chapter I.- Establishment, Object, Term, Registered office

1. Establishment. There is hereby established among the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder, the Limited Shareholders and all persons who may become owners of Shares, a Luxembourg company under the form of a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*), qualifying as an investment company in risk capital (*Société d'Investissement en Capital à Risque*) under the Law of 15 June 2004.

The Company will exist under the corporate name of ENERGY AND INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.C.A., SICAR.

2. Object. The object of the Company is to invest its assets directly or indirectly in securities and other assets representing risk capital with the purpose of affording its Shareholders the results of the management of its assets in consideration for the risk they incur.

In particular, the Company intends to provide its Shareholders attractive and risk-adequate income through directly and indirectly investing mezzanine capital in infrastructure projects (such as power generation projects, transportation motorways, bridges, oil and gas) primarily made in OECD countries and, on a selective basis, in emerging countries.

The investment objectives and policies of the Company shall be more fully described by the General Partner pursuant to article 13 hereof and shall be disclosed in the Prospectus.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 15 June 2004.

3. Term. The Company is incorporated for a limited period which will terminate on December 31, 2020.

However, the term of the Company may be extended once by the General Partner, for one additional period of up to two (2) years and with a maximum term of seventeen (17) years, if necessary to accommodate an unforeseen prolongation of one or more mezzanine loans. The decision to extend the term of the Company from fifteen (15) to seventeen (17) years will be taken by the General Partner prior the fifteenth (15th) anniversary of the date of incorporation of the Company as the case may be.

In addition, the General Partner may propose to the general meeting of Shareholders to extend the term of the Company beyond seventeen (17) years. The resolution to extend the term of the Company beyond seventeen (17) years will then be adopted by the general meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation.

4. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The General Partner is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles of Incorporation.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital. The initial share capital of the Company is of thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,500.00) represented by:

- one (1) share held by the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder (herein referred to as «Management Shares») with no par value, and
- three hundred and twenty-four (324) shares held by the Limited Shareholders (herein referred to as «Ordinary Shares») with no par value.

The Management Shares together with the Ordinary Shares are referred to as the «Shares» and each as a «Share» when the reference to a specific category of Shares is not required.

In accordance with Article 5 (2) of the Law of 15 June 2004, at least five percent (5%) of each Share has been paid in at the time of subscription. Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon the conditions which the General Partner shall from time to time determine in accordance with article 7 hereof and as more fully determined in the Prospectus.

The minimum share capital of the Company shall be, as required by the Law of 15 June 2004, one million Euro (EUR 1,000,000.00). This minimum must be reached within a period of twelve months following the authorisation of the company.

The share capital of the Company shall at any time be equal to its Net Asset Value as defined in article 10 hereof.

6. Form of shares. The Company shall issue Shares in registered form only.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each Share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Subject to the provisions of article 8 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders.

Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders, in respect of registered Shares at their addresses indicated in the register of Shareholders.

7. Issue and Subscription for Shares

7.1 Issue of the Shares

Only registered shares will be issued.

During the Offering Period, the General Partner is authorised to issue additional Ordinary Shares, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.

After the Offering Period, no Ordinary Shares will be issued, provided that the General Partner may propose the issuance of additional Ordinary Shares after the Offering Period subject to the approval of the general meeting of the Shareholders in accordance with the proceedings set forth herein for the amendment of these Articles of Incorporation.

Ordinary Shares shall be issued and allotted only upon acceptance of a Subscription Agreement containing, inter alia, the Commitment of the prospective Limited Shareholder to subscribe for Ordinary Shares and to pay them in by contribution of a certain amount of cash to the Company. In exchange of its Commitment, the Company will issue partly paid in Ordinary Shares to the relevant prospective Limited Shareholder.

7.2 Restrictions to the Subscription for Shares

The Ordinary Shares may only be subscribed by Eligible Investors, which term includes in accordance with the Law of 15 June 2004:

- institutional investors; and
- professional investors, i.e. those investors who are, in accordance with Luxembourg laws and regulations, deemed to have the experience, knowledge and expertise to make their own investment decisions and properly assess the risk they incur; and
- any other well-informed investors who fulfils the following conditions:
 - (i) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor, and
 - (ii) invests a minimum of one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.00) in the Company, or
 - (iii) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and provides an assessment made by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of article 11 of Directive 93/22/CEE, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE, certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

The General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscription for Ordinary Shares.

He may also restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares by any Prohibited Person as determined by the General Partner or require any subscriber to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not he is, or will be a Prohibited Person.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Ordinary Shares shall be issued. The General Partner may, in particular, decide that Ordinary Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus.

The General Partner may fix a minimum subscription level as well as a minimum shareholding which any Shareholder is required to comply with at any time as provided for in the Prospectus.

7.3 Issue price

Ordinary Shares will be issued at the Issue Price. The amount of the Issue Price and the terms and conditions under which it will be paid are determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus.

The General Partner may delegate to any of its Managers, or any duly authorised officer of the Company or any other duly authorised person the power to accept subscriptions and to receive payment of the Issue Price of the Ordinary Shares to be issued and to deliver them.

7.4 Default provisions

In case a Limited Shareholder does not pay a Drawdown within ten (10) Bank Business Days from the day a Funding Notice is sent to the Limited Shareholder, the Company may declare such Limited Shareholder a Defaulting Investor.

Unless waived by the General Partner, this results in the following penalties:

- a Defaulting Investor will be assessed damages equal to ten per cent (10%) of its Commitment; and
- distributions to the Defaulting Investor will be set off or withheld until any amounts owed to the Company have been paid in full.

In addition, the General Partner may take any of the following actions:

- to cause the Company to redeem the Ordinary Shares of the Defaulting Investor in the Company upon payment to such Defaulting Investor of an amount equal to fifty per cent (50%) of the net value of its shareholding in the Company

(calculated using the lesser of historical cost or the most recent appraised values for the Risk Capital Investments) with the payment of the redemption proceeds to be made at the liquidation of the Company;

- provide the non-Defaulting Investors with a right to purchase on a pro rata basis the Ordinary Shares of the Defaulting Investor at an amount equal to seventy five per cent (75%) of the net value of the Defaulting Investor's shareholding in the Company. The non-Defaulting Investors wishing to exercise this right must give notice of such fact to the General Partner who shall, within ten (10) bank Business Days of receipt of such notice, offer the Ordinary Shares of the Defaulting Investor to the non-Defaulting Investors on a pro rata basis. On accepting the offer, each non-Defaulting Investor shall notify the General Partner of the number of its pro rata Ordinary Shares in respect of which it accepts the offer. Each non-Defaulting Investor will also indicate if it would be willing to purchase additional Ordinary Shares and furthermore indicating a limit of Ordinary Shares it is willing to purchase additionally if not all the non-Defaulting Investors Shareholders accept the offer of the General Partner. If not all the non-Defaulting Investors accept the offer in full, the remaining Ordinary Shares shall be sold to those non-Defaulting Investors which have indicated a willingness to purchase further Ordinary Shares. If only one non-Defaulting Investor accepts the offer, all of the Ordinary Shares of the Defaulting Investor may be sold to such non-Defaulting Investor. However, if not all of the Ordinary Shares of the Defaulting Investor are proposed to be purchased by the non-Defaulting Investors, then the General Partner may provide any third party to purchase all the Ordinary Shares of the Defaulting Investor at an amount equal to seventy five per cent (75%) of the net value of its shareholding in the Company;

- exercise any other remedy available under applicable law.

Limited Shareholders may be delivered an additional Funding Notice to make up any shortfall of a Defaulting Investor (not to exceed each Limited Shareholder's Unfunded Commitment) and, following the prior approval of the General Partner, new limited shareholders may be admitted to the Company for the purpose of making contributions in place of the Defaulting Investor.

8. Transfer of Shares. The following transfer restrictions shall not apply to the transfers of the Management.

Each Shareholder agrees that it will not sell, assign or transfer any of its Shares other than in accordance with the following cumulative conditions:

8.1 No Shareholders shall sell, assign or transfer any of its Shares to the existing Shareholders or to any third party without the prior written consent of the General Partner. The General Partner may only decline to approve or register such transfer provided that, the conditions of the point 8.2 - 8.5 are not fulfilled.

8.2 Shares are transferable or assignable provided that the purchaser, transferee or assignee thereof (the «Transfer-ee») qualifies as an Eligible Investor.

8.3 Shares are transferable or assignable provided that the Transferee fully and completely assumes in writing any and all at such time remaining obligations relating to its position as a holder of Shares (including, without limitation, the obligation to pay in any remaining balance of the Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner) of the vendor or transferor of Shares (the «Transferor») under the Subscription Agreement entered into by the Transferor.

8.4 The Transferor remains jointly and severally liable with the Transferee for any and all at such time remaining obligations relating to its position as holder of Shares (including, without limitation, the obligation to pay in any remaining balance of the Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner) of the Transferor;

8.5 the Transferor irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company, and the General Partner, as applicable, the due and timely performance by the Transferee of any and all obligations relating to its position as holder of Shares (including, without limitation, the obligation to pay in any remaining balance of the Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner) of the Transferee (whether assumed from the Transferor, or incurred by the Transferee), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law.

9. Redemption of Shares. The Company is a closed-ended investment company in risk capital. Consequently, Ordinary Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

However, Ordinary Shares may be redeemed whenever the General Partner considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions the General Partner shall determine and within the limits set forth by law and these Articles of Incorporation. In particular, Ordinary Shares may be redeemed at the option of the General Partner, on a pro rata basis among existing Shareholders, in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company any net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution pursuant to article 30 hereof.

The redemption price shall be the Net Asset Value per Share determined in accordance with the provisions of article 10 hereof as at the Valuation Date specified by the General Partner in its discretion.

The redemption price per Ordinary Share shall be paid within a period as determined by the General Partner which shall not exceed ten (10) Bank Business Days from the date fixed for redemption, provided that the Ordinary Share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provisions of articles 10 and 11 hereof.

Moreover, where it appears to the Company that any Prohibited Person precluded from holding Ordinary Shares in the Company holds in fact Ordinary Shares, the Company may compulsorily redeem the Ordinary Shares held by any such Prohibited Person upon payment to such Prohibited Person of an amount equal to seventy-five per cent (75%) of the net value of its shareholding in the Company (calculated using the lesser of historical cost or the most recent appraised value of the Company). The payment of the redemption proceeds to such Prohibited Person shall be made at the liquidation of the Company. In the event that the Company compulsorily redeems Ordinary Shares held by a Prohibited Person, the General Partner may provide the Limited Shareholders (other than the Prohibited Person) with a right to purchase on a pro rata basis the Ordinary Shares of the Prohibited Person at price equal to seventy five per cent (75%) of the net value of the Prohibited Person's shareholding in the Company.

10. Calculation of Net Asset Value per Share. The Net Asset Value per Share shall be expressed in EUR and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company, being the value of total assets less total liabilities, on any such Valuation Date, by the number of Shares then outstanding in the Company, in accordance with the rules set forth below.

The assets of the SICAR shall be valued on the basis of their fair market value determined with prudence and in good faith. The Auditor will only audit the calculation of the Net Asset Value as of December 31 of each year.

11. Frequency and temporary suspension of the Net Asset Value. The Net Asset Value of the Shares will be determined quarterly under the responsibility of the General Partner.

The General Partner may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value of Shares in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Shareholders.

In particular, the General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value of the Shares during:

a) any period when any one of the principal markets or other stock exchanges on which a portion of the assets of the Company, are quoted is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended; or

b) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, disposal of the assets owned by the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of Shareholders or if in the opinion of the General Partner issue, sale and/or redemption prices cannot fairly be calculated; or

c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Company's assets or if for any reason the value of any asset of the Company which is material in relation to the determination of the Net Asset Value (as to which materiality the General Partner shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required; or

d) any period when the value of any wholly-owned (direct or indirect) subsidiary of the Company may not be determined accurately; or

e) any period when any transfer of Company involved in the realisation or acquisition of investments cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or

f) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of resolving to wind up the Company; or

g) when for any other reason, the prices of any investments cannot be promptly or accurately ascertained.

Notice of any suspension will be given to Shareholder.

Chapter III.- Management

12. Determination of the General Partner. The Company shall be managed by ENERGY AND INFRASTRUCTURE MANAGEMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The General Partner may be removed only in the case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by means of a resolution of the general meeting of Shareholders adopted as follows:

- the quorum shall be at least one half of the share capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

- In both meetings, resolutions must be passed by at seventy five percent (75%) of the votes of the Shareholders present or represented. Other than for all other resolutions of the general meeting of the Shareholders the approval of the General Partner is not necessary for its removal in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved or liquidated, provided the general meeting of Shareholders appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting of Shareholders, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a new Manager.

13. Powers and Remuneration of the General Partner. The General Partner will have the broadest powers to administer and manage the Company, to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner will have the power, in particular, to decide on the investment objectives, policies and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, in compliance with applicable laws and regulations. He will have the power to enter into administration, investment and adviser agreements and any other contract and undertakings that it may deem necessary, useful or advisable for carrying out the object of the Company.

The General Partner is entitled to a Management Fee calculated as follows:

Until the Committed Capital is fully invested, the General Partner will be paid by the Company a Management Fee at a rate of 1.7% p.a. based on the Committed Capital, payable quarterly at the end of the relevant quarter.

Starting once the Committed Capital is fully invested, the General Partner will be paid by the Company a Management Fee at a rate of 1.7% p.a. based on the Net Asset Value, payable quarterly at the end of the relevant quarter.

At the end of the Company's life, the General Partner is entitled to a Performance Fee calculated as follows:

Once the Shareholders have received a 10% internal rate of return (IRR) on a cash-on-cash basis, the General Partner is entitled to receive 20% of any additional Distributable Cash available to the Shareholders. The balance of 80% of this additional Distributable Cash shall be distributed to the Shareholders.

14. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by its legal representatives or any other person to whom such power has been delegated by the General Partner.

No Limited Shareholder shall represent the Company.

15. Liability of the General Partner and Limited Shareholders. The General Partner shall be liable with the Company for all debts and losses which cannot be recovered on the Company's assets.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall be liable to the extent of their contributions to the Company.

16. Delegation of powers agents of the General Partner. The General Partner may, at any time, appoint officers or agents of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided that the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of their limited liability. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

The General Partner will determine any such officers or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

17. Dissolution, Incapacity of the General Partner. The Company shall be dissolved in the case of the General Partner's legal incapacity, dissolution, resignation, retirement, insolvency or bankruptcy or for any other reason provided under applicable law where it is impossible for the General Partner to act.

18. Conflict of interests. Any kind of conflict of interest is to be fully disclosed to the General Partner. The Company will enter into all transactions on an arm's length basis.

In the event that the Company is presented with an investment proposal involving assets owned (in whole or in part) by a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager or any Affiliate thereof, or with an investment proposal which were or are advised by a Shareholder (other than the Investment Advisor), a shareholder of the General Partner (other than the Investment Advisor), a Manager (other than a representative of the Investment Advisor) or any Affiliate thereof, or involving any company whose shares are held by, or which has borrowed funds from a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager or any Affiliate thereof, including any company managed, advised, or promoted by a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager or any Affiliates thereof, the Shareholder, shareholder of the General Partner, Manager or any Affiliates thereof as applicable, will fully disclose this conflict of interest to the General Partner. The Manager who has a conflict of interest is not entitled to vote regarding the approval of such investment in the board of managers of the General Partner.

For the avoidance of doubt, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the General Partner or the Managers is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any of the General Partner or the Managers who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV.- General meeting of Shareholders

19. Powers of the general meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The general meeting of the Shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Partner by the Articles of Incorporation or by the law.

20. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting on the second Friday of April at 11 a.m. If such day is a public or bank holiday, the meeting will be held on the next following Bank Business Day.

21. Other general meeting. The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. Such meetings must be convened if Shareholders representing one fifth (1/5) of the Company's share capital so require.

Such other general meetings will be held at such places and times as may be specified in the respective notices convening the meeting.

22. Convening Notice. The general meeting of Shareholders is convened by the General Partner in compliance with the law.

As all Shares are in registered form, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only sent at their registered address at least fifteen (15) Bank Business Days prior to the date of the meeting. Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

23. Presence, Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of the Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

24. Vote. Each Share entitles the holder thereof to one vote.

Unless otherwise provided by law or by the Articles of Incorporation, all resolutions of the annual or ordinary general meeting of the Shareholders shall be taken by simple majority of votes of the Shareholders present or represented, regardless of the proportion of the capital represented but it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

25. Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be chaired by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

They together form the office of the general meeting of the Shareholders.

26. Minutes. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Chapter V.- The Custodian, Auditor, Financial Year, Distribution of profits

27. The Custodian. To the extent required by the Law of 15 June 2004, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 15 June 2004.

If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof. The functions and responsibilities of the Custodian in accordance with the SICAR Law shall be transferred to the successor custodian within 2 months time.

28. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and closes on the last day of December of each year.

29. Auditor. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by one or several authorised independent auditors appointed by the general meeting of Shareholders and are remunerated by the Company.

The authorised independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 15 June 2004.

30. Distribution. The general meeting of Shareholders shall, upon proposal of the General Partner, determine how the profits of the Company shall be treated and may declare distributions and/or dividends, provided however that no distribution will be made if, as a result, the net assets of the Company would fall below the minimum capital provided by law, i.e. one million Euro (EUR 1,000,000.00). Within the conditions and limits laid down by law, interim dividends may be paid out on the Shares at any time and upon the sole decision of the General Partner.

In any cases the above distributions and payments will be made after payment of or making appropriate provision (if any) for any Company's expenses and fees due, inter alia, to the General Partner and other service providers.

All distributions will be made net of any income, withholding and similar taxes payable by the Company, including, for example, any withholding taxes on interest or dividends received by the Company and capital gains taxes, withholding taxes on the Company's investments.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

31. Causes of Dissolution

31.1 Term of the Company

Subject to article 3 hereof, the Company will in principle be dissolved ipso jure on the expiration of its term, unless (i) the General Partner decides to extend the term of the Company from fifteen (15) to seventeen (17) years prior to the fifteenth (15th) anniversary of the date of incorporation of the Company as the case may be, or (ii) the general meeting of Shareholders decides, upon proposal of the General Partner, to extend the term of the Company beyond seventeen (17) years prior the seventeenth (17th) or anniversary of the date of incorporation of the Company.

The extension of the term of the Company under point (i) and (ii) of the precedent paragraph will be decided in compliance with article 4 hereof and subject to the Law of 15 June 2004 and the Law of 10 August 1915.

31.2 Legal incapacity or inability to act of the General Partner

The Company shall be dissolved in the case of the General Partner's legal incapacity, dissolution, resignation, retirement, insolvency or bankruptcy or for any other reason provided under applicable law where it is impossible for the General Partner to act.

31.3 Voluntary dissolution

At the proposal of the General Partner and unless otherwise provided by law and these Articles of Incorporation, the Company may be dissolved prior to the end of its term by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required to amend the Articles of Incorporation.

In particular, the General Partner shall submit to the general meeting of the Shareholders the dissolution of the Company when all investments of the Company have been disposed of or liquidated.

32. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their compensation. Such liquidators must be approved by the Luxembourg supervisory authority and must provide all guarantees of honorability and professional skills.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the Shareholders pro rata to the number of the Shares held by them.

Chapter VII.- Final provisions

33. Amendments of these Articles of Incorporation. At any general meeting of the Shareholders convened in accordance with the law to amend the Articles of Incorporation of the Company, including its corporate object, or to resolve on issues for which the law or these Articles of Incorporation refers to the conditions set forth for the amendment of the Articles of Incorporation (e.g. the extension of the term of the Company and the removal of the General Partner), the quorum shall be at least one half of the share capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

34. Indemnification. Neither the General Partner, nor any of its Affiliates, shareholders, officers, Managers, nor any of its agents and representatives (collectively, the «Indemnified Parties») shall have any liability, responsibility or accountability in damages or otherwise to any Shareholder, and the Company agrees to indemnify, pay, protect and hold harmless each Indemnified Party from and against, any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgements, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Indemnified Parties or the Company) and all costs of investigation in connection therewith which may be imposed on, incurred by, or asserted against the Indemnified Parties, the Company or in any way relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of the Company, on the part of the Indemnified Parties when acting on behalf of the Company or on the part of any agents when acting on behalf of the Company; provided that the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company shall be liable, responsible and accountable for and shall indemnify, pay, protect and hold harmless the Company from and against, and the Company shall not be liable to the General Partner for, any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgements, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Company and all costs of investigation in connection, therewith asserted against the Company) which result from the General Partner fraud, gross negligence, wilful misconduct or material breach of the Prospectus and the Articles of Incorporation.

In any action, suit or proceeding against the Company, or any Indemnified Party relating to or arising, or alleged to relate to or arise, out of any such action or non-action, the Indemnified Parties shall have the right to jointly employ, at the expense of the Company, counsel of the Indemnified Parties' choice, which counsel shall be reasonably satisfactory to the Company, in such action, suit or proceeding. If joint counsel is so retained, an Indemnified Party may nonetheless employ separate counsel, but at such Indemnified Party's own expense.

If an Indemnified Party is determined to have committed a fraud, gross negligence or wilful misconduct, it will then have to reimburse all the expenses paid by the Company on its behalf under the preceding paragraph.

35. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 and the Law of 15 June 2004.

Transitory Provisions

- 1) The first accounting year begins on the date of formation and ends on December 31st, 2006.
- 2) The first annual general meeting will meet in the year 2007.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

- 1) The company AIL STRUCTURED FINANCE LTD, prenamed, subscribes for three hundred twenty-four (324) ordinary shares, paid in up to ten percent (10%), that is three thousand two hundred forty Euro (EUR 3,240.00).
- 2) The company ENERGY AND INFRASTRUCTURE MANAGEMENT, S.à r.l., prenamed, subscribes for one (1) management share, paid in up to ten percent (10%), that is ten Euro (EUR 10.00).

Evidence of the above payments, totalling three thousand two hundred fifty Euro (EUR 3,250.00) was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10th August 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The above-named persons declare that the total expenses, costs, fees and charges to be paid by the Company as a result of its incorporation amount tot approximately 6,000.00 Euro.

General Meeting of Shareholders

The above-named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

1. The following is elected as auditor for a term to expire at the close annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at December 31, 2006:

The company ERNST & YOUNG, société anonyme, with registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, subscribed in the «registre de commerce et des sociétés à Luxembourg», section B under the number 47.771.

2. The registered office of the company is established at L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the above-named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with Us, the Notary, the original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société AIL STRUCTURED FINANCE LTD, avec siège social à CH-8050 Zurich, 418, Schaffhauserstrasse, inscrite au registre de commerce du canton de Zurich, sous le numéro CH-035.3.002.578-1, ici représentée par Monsieur Laurent Pierrard, employé privé, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue,

en vertu d'une procuration donnée à Bâle, le 29 novembre 2005.

2) La société ENERGY AND INFRASTRUCTURE MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal,

ici représentée par Monsieur Laurent Pierrard, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme («la Société») qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Définitions préliminaires

Dans ces Statuts, les mots suivants auront la signification donnée ci-dessous:

«Affilié»: désigne, à propos d'une entité, toute personne physique ou toute société contrôlant directement ou indirectement, ou étant contrôlée directement ou indirectement ou placée sous contrôle commun avec cette entité

«Statuts»: les présents statuts

«Auditeur»: l'auditeur de la Société agissant en sa qualité d'auditeur qualifié indépendant (réviseur d'entreprise agréé) de la Société.

«Jour Ouvrable Bancaire»: tout jour de la semaine au cours duquel les banques sont ouvertes pour les opérations courantes à Luxembourg.

«Administration Centrale»: BANQUE DE LUXEMBOURG, agissant en tant qu'agent domiciliaire et sociétaire, agent administratif et ainsi qu'agent de transfert et de registre au Luxembourg.

«Engagement»: l'engagement d'un Investisseur à souscrire à des Actions Ordinaires et de les payer conformément aux limites de temps et aux termes et conditions établies dans le Prospectus et résumées dans le Contrat de Souscription conclu par l'Investisseur en question

«Capital Engagé»: le montant global des engagements de tous les investisseurs

«Société»: ENERGY AND INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque luxembourgeoise établie sous la forme de société en commandite par actions

«Dépositaire»: BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme, agissant comme le dépositaire de la Société à Luxembourg

«Investisseur Défaillant»: Un investisseur déclaré en défaut par la Société conformément à l'Article 7.4 des présents Statuts

«Liquidités Distribuables»: la totalité des liquidités perçues de quelque source que se soit par la Société et disponibles à toute date à laquelle la Société peut procéder à des distribution afin d'être distribuées aux Actionnaires de la manière déterminée par l'Associé Commandité; ces liquidités peuvent inclure, sans limitation, les bénéfices nets résultant des opérations et ventes concernant des Investissements en Capital à Risque ainsi que le refinancement et les revenus découlant des investissements en liquide ou en valeurs mobilières tout comme le remboursement du capital souscrit payé par les Actionnaires eu égard à leur Engagement déduction faite, entre autre, de toutes les dépenses (par exemple et sans limitation, les frais dus au Dépositaire, à l'Administration Centrale, à l'Associé Commandité, aux comptables, aux auditeurs, aux conseillers juridiques, aux imprimeurs, et à tout autre prestataire de services employés par la Société ainsi que les frais liés aux investissements cibles visés par la Société qui n'ont finalement pas été effectués) et/ou les dépenses en capital (par exemple et sans limitations, le coût d'achat et de vente des avoirs ou l'augmentation du capital en ce compris - lorsque requis - les différents impôts)

«Demande de Libération»: une demande de libération faite par l'Associé Commandité afin de demander aux Actionnaires Commanditaires de payer en tout ou en partie le montant restant du Prix Initial de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite

«Investisseur Eligible»: l'Investisseur qui qualifie d'investisseur éligible au sens de l'Article 2 de la Loi du 15 juin 2004, comme défini dans l'article 7.2 des présents Statuts

«Dernière Clôture»: la date à laquelle la Période d'Offre prend fin, comme indiqué dans le Prospectus

«Engagements Libérés»: Les engagements pris par les Investisseurs de souscrire des Actions Ordinaires en vertu d'un Contrat de Souscription et qui ont été complètement appelés et payés à la Société

«Avis de Libération»: un avis par lequel la Société informe chaque Actionnaire Commanditaire d'une Demande de Libération et demande à l'Actionnaire Commanditaire concerné de payer à la Société l'entièreté ou une partie du montant restant du Prix Initial des Actions Ordinaires qu'il a souscrites

«Associé Commandité»: ENERGY AND INFRASTRUCTURE MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée qui exercera la gestion de la Société

«Investisseur»: toute personne physique ou morale qui acquière des Actions de la Société

«Conseiller en Investissement»: le Conseiller en Investissement tel que décrit dans le Prospectus

«Prix d'émission»: le prix de souscription auquel les Actions Ordinaires sont offertes lors de la Première Clôture ou de toutes les autres Clôtures Subséquentes et qui sera payé selon les termes et conditions indiquées dans le Prospectus

«Loi du 10 août 1915»: la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée

«Loi du 15 juin 2004»: la loi Luxembourgeoise du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque telle que modifiée

«Actionnaires Commanditaires»: les détenteurs d'Actions Ordinaires dont la responsabilité est limitée au montant de leurs investissements dans la Société

«Actions de Commandité»: les actions de commandité détenues dans le capital social par l'Associé Commandité en sa qualité d'actionnaire dont la responsabilité est illimitée

«Gérant»: tout membre du conseil de gérance de l'Associé Commandité

«Valeur Nette d'Inventaire» ou «VNI»: la valeur nette d'inventaire telle que déterminée dans le Prospectus et à l'article 10 des Statuts

«Période d'Offre»: la période allant de la Première Clôture à la Dernière Clôture pendant laquelle des Actions Ordinaires sont offertes à la souscription à leur Prix Initial

«Actions Ordinaires»: les actions ordinaires de commanditaires détenues par les Actionnaires Commanditaires dans le capital social de la Société

«Commission de Performance»: la commission calculée et payée à l'Associé Commandité conformément à l'article 13 des présents Statuts

«Personnes Prohibées»: toute personne, firme, association ou société dont, du seul avis de la Société, la détention des Actions Ordinaires peut être nuisible aux intérêts des Actionnaires existants ou de la Société, ou est susceptible de constituer une violation d'une disposition légale ou réglementaire de droit Luxembourgeois ou étranger ou avoir comme effet que la Société se trouve exposée à des préjudices fiscaux, amendes, pénalités qui n'aurait pas trouvé à s'appliquer autrement; le terme «Personne Prohibée» comprend tout investisseur qui ne rentre pas dans la définition d'Investisseur Eligible comme décrit ci-dessus en accord avec les dispositions de la loi du 15 juin 2004

«Prospectus»: le prospectus de la Société

«SICAR»: Société d'Investissement en Capital à Risque

«Investissement en Capital à Risque» tout investissement par lequel les Investisseurs courent un risque, en pleine connaissance de cause, afin d'obtenir des bénéfices issus des résultats de la gestion des avoirs de la Société en retour du risque qu'ils courent. Pour la Société, les investissements en Capital à Risque sont limités à:

* investissements en dette subordonnée de projets d'infrastructure (tels que projets énergétiques, autoroutes, ponts, pétrole et gaz) faits conformément aux objectifs et à la politique d'investissements de la Société décrits dans le Prospectus

«Actionnaires»: les détenteurs d'Actions Ordinaires, c'est-à-dire les Actionnaires Commanditaires et/ou l'Associé Commandité selon les cas

«Actions»: les actions du capital de la Société comprenant les Actions de Commandité détenues par l'Associé Commandité et les Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires comme expliqué plus en détail à l'article 5 des présents Statuts.

«Contrat de Souscription»: le contrat de souscription conclu entre l'Investisseur et la Société en vertu duquel l'Investisseur s'engage à souscrire des Actions Ordinaires de la Société.

«Engagements Non-Libérés»: les engagements des Investisseurs à souscrire des Actions Ordinaires en vertu du Contrat de Souscription qui n'ont pas encore été complètement appelés et payés à la Société.

«Associé Commandité»: ENERGY AND INFRASTRUCTURE INVESTMENTS, S.à r.l. qui détient une (1) Action de Commandité et qui sera, vu sa qualité d'actionnaire dont la responsabilité est illimitée, responsable sans limite de toutes les obligations qui ne pourront pas être recouvertes sur les avoirs sociaux de la Société.

«EUR»: Euros

«Jour d'Evaluation»: une date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée conformément aux Statuts et au Prospectus.

«TVA»: la taxe sur la valeur ajoutée

Chapitre I^{er}.- Dénomination, Objet social, Durée, Siège social

1. Dénomination. Il existe entre l'Associé Commandité en sa qualité d'actionnaire dont la responsabilité est illimitée, les Actionnaires Commanditaires et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions par la suite, une société Luxembourgeoise sous forme de société en commandite par actions qualifiée comme une société d'investissement en capital à risque, soumise à la loi du 15 juin 2004.

La Société existera sous la dénomination sociale de ENERGY AND INFRASTRUCTURE INVESTMENTS S.C.A., SICAR.

2. Objet. L'objet de la Société est d'investir directement ou indirectement ses avoirs dans des valeurs mobilières et autres actifs représentatifs de capital à risque afin d'offrir à ses Actionnaires les bénéfices issus de la gestion de ses avoirs en considération du risque qu'ils courent.

Plus particulièrement, la Société entend fournir à ses Actionnaires des revenus attractifs avec une prise de risque adéquate par des investissements directs et indirects en dette subordonnée de projets d'infrastructure (tels que projets énergétiques, autoroutes, ponts, pétrole et gaz) faits dans les pays de l'OCDE et, sur une base sélective, dans des pays en voie de développement.

Les objectifs et politiques d'investissements de la Société seront décrits plus en détails par l'Associé Commandité conformément à l'article 13 et seront décrits dans le Prospectus.

La Société pourra faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 15 juin 2004.

3. Durée. La Société est créée pour une période limitée qui se terminera le 31 décembre 2020.

Cependant, la durée de la Société peut être étendue par l'Associé Commandité pour une période additionnelle de minimum deux (2) ans et avec un maximum de dix-sept (17) ans, si nécessaire pour s'accommoder à une prolongation imprévue d'un ou plusieurs investissements en dette subordonnée. La décision de prolonger le terme de la société de quinze (15) à dix-sept (17) ans sera prise par l'Associé Commandité avant l'quinzième septième date anniversaire de la constitution de la Société.

En outre l'Associé Commandité peut proposer à l'assemblée générale des Actionnaires d'étendre la durée de la Société au-delà de dix-sept (17) ans. Cette décision de prolongation de la durée de la Société au-delà de dix-sept (17) ans sera adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires de la manière requise pour la modification des Statuts.

4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

L'Associé Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société au sein de la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social arriveraient ou seraient imminents et pourraient compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par l'Associé Commandité.

Chapitre II.- Capital social, Actions

5. Capital social. La Société a un capital social initial de trente-deux mille cinq cents Euro (EUR 32.500,00) divisé en:

- une (1) action détenue par l'Associé Commandité en sa qualité d'actionnaire dont la responsabilité est illimitée (ci-après les «Actions de Commandité») sans valeur nominale, et

- trois cent vingt-quatre (324) actions détenue par les Actionnaires Commanditaires (ci-après les «Actions Ordinaires») sans valeur nominale.

Les Actions de Commandité et les Actions Ordinaires seront renseignées comme les «Actions» lorsque leur appartenance à l'une des catégories des Actions n'est pas requise.

Conformément à l'article 5 (2) de la Loi du 15 juin 2004, il faut qu'au moins cinq pour cent (5%) de chaque Action ait été libéré lors de la souscription. Les paiements des Actions non complètement libérées lors de la souscription se feront aux conditions que l'Associé Commandité déterminera en accord avec l'article 7 ci-dessous, tel que cela est plus complètement détaillé dans le Prospectus.

Le capital social minimum de la Société sera, comme cela est requis par la Loi du 15 juin 2004, d'un million d'euros (EUR 1.000.000,00). Ce minimum doit être atteint dans un délai de 12 mois à partir de l'agrément de la société.

Le capital social de la Société sera toujours égal à la Valeur Nette d'Inventaire comme définie ci-dessous à l'article 10.

6. Forme des Actions. La Société émettra seulement des Actions nominatives.

Toutes les Actions nominatives émises de la Société seront inscrites dans le registre des Actionnaires qui sera gardé par la Société ou par une ou plusieurs personnes indiquées à cet effet par la Société, et un tel registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires prouve son droit de propriété sur de telles Actions nominatives. La Société ne délivrera normalement pas des certificats pour une telle inscription, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

La Société considérera la personne dont le nom figure dans le registre des Actionnaires comme le seul propriétaire des Actions. Envers la Société, les Actions de la Société sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

En conformité avec l'article 8 ci-dessous, tout transfert d'Actions nominatives sera renseigné dans le registre des Actionnaires.

Les Actionnaires autorisés à recevoir des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces pourront être envoyées. Une telle adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire ne fournirait pas une adresse, la Société peut permettre que mention en soit faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un

Actionnaire peut à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

Les distributions relatives aux Actions nominatives seront payées, s'il y en a, aux Actionnaires à leurs adresses indiquées dans le registre des Actionnaires.

7. Emissions et souscription des Actions

7.1 Emission des Actions

Seules des actions nominatives seront émises.

Pendant la Période d'Offre, l'Associé Commandité est autorisé à émettre des Actions Ordinaires supplémentaires, sans devoir réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscriptions pour de telles Actions Ordinaires.

Après la Période d'Offre, aucune Action Ordinaire ne sera émise, sous réserve que l'Associé Commandité peut proposer l'émission d'Actions Ordinaires additionnelles après la Période d'Offre moyennant l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires, conformément aux procédures en vigueur pour la modifications des statuts.

Les Actions Ordinaires seront émises et allouées seulement moyennant acceptation d'un Contrat de Souscription contenant, entre autres, l'engagement des futurs Actionnaires Commanditaires de souscrire à des Actions Ordinaires et de les payer par apport en numéraire. En échange de son Engagement, la Société émettra des Actions Ordinaires partiellement libérées en faveur de l'Actionnaire Commanditaire concerné.

7.2 Restrictions à la Souscription des Actions

Les Actions Ordinaires seront seulement souscrites par les Investisseurs Eligibles au sens de la loi du 15 juin 2004, ce terme comprenant:

- les investisseurs institutionnels; et
- les investisseurs professionnels, c'est à dire les investisseurs qui sont présumés avoir, en accord avec les lois et règlements luxembourgeois, l'expérience, la connaissance et l'expertise de prendre seuls des décisions d'investissement et d'évaluer correctement le risque qu'ils courent, et
- tout autre investisseur bien informé qui remplit les conditions suivantes:
 - (i) il déclare par écrit son adhésion au statut d'investisseur bien informé, et
 - (ii) il investit au minimum cent vingt cinq mille Euro (EUR 125.000,00) dans la Société, ou
 - (iii) il déclare par écrit son adhésion au statut d'investisseur bien informé et il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article 11 de la Directive 93/22/CEE ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, certifiant de son expertise, son expérience ainsi que son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un investissement en capital à risque.

L'Associé Commandité peut, discrétionnairement, accepter ou rejeter n'importe quelle demande de souscription pour des Actions Ordinaires. Il peut également limiter ou empêcher la propriété des Actions Ordinaires à n'importe quelle Personne Prohibée comme déterminée par l'Associé Commandité ou exiger de n'importe quel souscripteur de lui fournir n'importe quelle information qu'il peut considérer nécessaire afin de décider s'il est ou non une Personne Prohibée.

L'Associé Commandité peut imposer des restrictions à la fréquence à laquelle des Actions Ordinaires seront émises. L'Associé Commandité peut, en particulier, décider que des Actions Ordinaires seront seulement émises pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à une telle autre fréquence conformément au Prospectus.

L'Associé Commandité peut fixer un niveau minimum de souscription aussi bien qu'un minimum de participation que tout Actionnaire est tenu de respecter à tout moment conformément au Prospectus

7.3 Prix d'émission

Les Actions Ordinaires seront émises au Prix Initial. Le montant du Prix Initial, les modalités et les conditions dans lesquelles il sera payé sont déterminées par l'Associé Commandité et détaillées dans le Prospectus.

L'Associé Commandité peut déléguer à n'importe lequel de ses Gérants, ou aux fondés de pouvoir dûment autorisés de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la capacité d'accepter des souscriptions, de percevoir le paiement du prix des Actions Ordinaires devant être émises et de les délivrer.

7.4 Dispositions en cas de Défaut d'un Investisseur

Au cas où un Actionnaire Commanditaire ne répond pas une Demande de Libération dans les dix (10) Jours Ouvrables Bancaires à compter du jour de la réception de l'Avis de Libération, la Société peut déclarer un tel Actionnaire Commanditaire comme Investisseur Défaillant.

A moins que l'Associé Commandité n'y renonce, ceci a comme conséquence les pénalités suivantes:

- un Investisseur Défaillant se verra réclamer des dommages et intérêts équivalents à dix pour cent (10%) de son Engagement; et
- Les distributions au profit de l'Investisseur Défaillant seront compensées ou retenues jusqu'à ce que toutes les sommes dues à la Société aient été payées entièrement.

En outre, l'Associé Commandité peut prendre les mesures suivantes:

- faire racheter par la Société les Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant par le paiement à cet Investisseur Défaillant d'un montant égal à cinquante pour cent (50%) de la valeur nette de sa participation dans la Société (cette valeur sera la moins élevée du coût historique ou de la valeur calculée sur base de l'évaluation la plus récente des Investissements de Capital à Risque) avec le paiement du prix de rachat devant être fait lors liquidation de la Société;
- fournir aux Investisseurs Non-Défaillants un droit d'acheter sur une base proportionnelle à leur participation dans la Société les Actions Ordinaires des Investisseurs Défaillants à un montant égal à septante-cinq pour cent (75%) de la valeur nette de la participation de l'Investisseur Défaillant dans la Société. Les Investisseurs Non-Défaillants désirant exercer ce droit doivent prévenir l'Associé Commandité qui proposera dans les dix (10) Jours Ouvrables Bancaires les Actions Ordinaires des Investisseurs Défaillants aux Investisseurs Non-Défaillants sur une base proportionnelle à leur

participation dans la Société. En acceptant la proposition, chaque Investisseur Non-Défaillant informera l'Associé Commandité du nombre d'Actions Ordinaires pour lesquelles il accepte l'offre sur une base proportionnelle à sa participation dans la Société. Chaque Investisseur Non-Défaillant indiquera aussi s'il désire acheter des Actions Ordinaires additionnelles et indiquera, en outre, le nombre maximal d'Actions Ordinaires additionnelles qu'il désire acquérir au cas où tous les Investisseurs Non-Défaillants n'accepteraient pas l'offre de l'Associé Commandité. Si tous les Investisseurs Non-Défaillants n'acceptent pas l'offre dans son entièreté, les Actions Ordinaires restantes seront vendues aux Investisseurs Non-Défaillants qui ont indiqué leur volonté d'acheter des Actions supplémentaires. Si seulement un Investisseur Non-Défaillant accepte l'offre, toutes les Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant peuvent être vendues à cet Investisseur Non-Défaillant. Cependant, si toutes les Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant ne sont pas rachetées par les Investisseurs Non-Défaillants, l'Associé Commandité peut alors proposer à n'importe quel tiers d'acheter toutes les Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant pour un montant égal à septante-cinq pour cent (75%) de la valeur nette de la participation de l'Investisseur Défaillant dans la Société.

- d'exercer tout autre recours permis par la loi applicable.

Les Actionnaires Commanditaires peuvent se voir remettre une Demande de Libération de capital supplémentaire (qui ne pourra pas excéder l'Engagement non Libéré de chaque Actionnaire Commanditaire) pour combler le manque découlant du défaut d'un Investisseur et, sur base d'une décision de l'Associé Commandité, de nouveaux actionnaires commanditaires peuvent être admis à entrer dans la Société afin de réaliser les apports prévus à la place de l'Investisseur en Défaillant.

8. Transfert d'Actions. Les restrictions suivantes au transfert d'Actions ne s'appliqueront pas aux transferts des Actions de Commandité.

Chaque Actionnaire consent de ne pas vendre, céder ou transférer aucune de ses Actions autrement qu'en conformité avec les conditions cumulatives suivantes.

8.1 Aucun Actionnaire ne vendra, ne cédera ou ne transférera aucune de ses Actions aux Actionnaires existants ou à n'importe quel tiers sans le consentement préalable écrit de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité peut refuser d'approuver ou d'enregistrer un tel transfert pour autant que les conditions des points 8.2 - 8.5 ne sont pas remplies.

8.2 Les Actions sont transmissibles ou cessibles à condition que l'acheteur, le bénéficiaire du transfert ou le cessionnaire (le «Cessionnaire») soit qualifié en tant qu'Investisseur Eligible.

8.3 Les Actions sont transmissibles ou cessibles à condition que le Cessionnaire assume entièrement et complètement par écrit toutes les obligations restantes à ce moment du vendeur ou de la personne qui transfère les d'Actions (le «Cédant») ayant trait à sa position de détenteur d'Actions aux termes du Contrat de Souscription conclu par le Cédant (ces obligations restantes comprenant, sans limitation, l'obligation de payer le montant restant des Engagements en conformité avec toute Demande de Libération faite par l'Associé Commandité).

8.4 Le Cédant reste solidairement responsable avec le Cessionnaire pour toutes les obligations restantes à ce moment du Cédant en relation avec sa position de détenteur d'Actions (incluant, sans limitation, l'obligation de payer le montant restant des Engagements en conformité avec toute Demande de Libération faite par l'Associé Commandité).

8.5 Le Cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement envers la Société et l'Associé Commandité, si applicable, l'exécution ponctuelle par le Cessionnaire de toutes les obligations restantes à ce moment du Cédant en relation avec sa position de détenteur d'Actions qu'elles soient assumées par le Cédant ou le Cessionnaire (incluant, sans limitation, l'obligation de payer le montant restant des Engagements en conformité avec toute Demande de Libération faite par l'Associé Commandité) et il tiendra quitte et indemne ces parties, sous réserve des dispositions légales applicables.

9. Rachat des Actions. La Société est une société d'investissement en capital à risque de type fermé. En conséquence, les Actions Ordinaires de la Société ne seront pas rachetables à la demande d'un Actionnaire.

Cependant, des Actions Ordinaires peuvent être rachetées toutes les fois que l'Associé Commandité considère que c'est dans le meilleur intérêt de la Société, selon les termes et conditions déterminés par l'Associé Commandité et dans les limites déterminées par la loi et les présents Statuts. En particulier, les Actions Ordinaires peuvent être rachetées à la discrétion de l'Associé Commandité sur une base proportionnelle parmi les Actionnaires existants, afin de distribuer aux Actionnaires le prix net résultant de la réalisation par la Société d'un investissement, nonobstant toute autre distribution conformément à l'article 30 des présents Statuts.

Le prix de rachat sera la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée, conformément aux dispositions de l'article 10, au Jour d'Evaluation indiqué par l'Associé Commandité discrétionnairement.

Le prix de rachat par Action Ordinaire sera payé dans une période déterminée par l'Associé Commandité mais qui n'excédera pas dix (10) Jours Ouvrables Bancaires à compter de la date fixée pour le rachat, à condition que les certificats d'Action Ordinaire, s'il y en a, et tous les documents de transfert aient été reçus par la Société, conformément aux articles 10 et 11 des présents Statuts.

De plus, lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Prohibée écartée de se la détention d'Actions Ordinaires de commanditaire dans la Société possèdent en fait des Actions Ordinaires de commanditaire, la Société peut obliger de racheter les Actions Ordinaires de commanditaire tenues par cette Personne Prohibée en payant à celle-ci un montant égal à septante-cinq pour cent (75%) de la valeur nette de sa participation dans la Société (cette valeur sera la moins élevée du coût historique ou de sa valeur calculée sur base de l'évaluation la plus récente des Investissements de Capital à Risque). Le paiement du prix de rachat effectué à une Personne Prohibée sera fait lors de la liquidation de la Société.

Au cas où la Société rachèterait obligatoirement des Actions Ordinaires détenues par une Personne Prohibée, l'Associé Commandité peut offrir aux Actionnaires Commanditaires (autre que la Personne Prohibée) le droit d'acheter proportionnellement à leur participation dans la Société se basant les Actions Ordinaires détenues par la Personne Prohibée à un prix égal à septante-cinq pour cent (75%) de la valeur nette de la participation de la Personne Prohibée dans la Société:

10. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Valeur Net d'Inventaire par Action sera exprimée en EUR et sera déterminée au Jour d'Evaluation, en divisant l'actif net de la Société, soit la valeur totale des actifs diminués du passif, à un tel Jour d'Evaluation par le nombre d'Actions en circulation dans la Société, selon les règles d'évaluation décrites ci-dessous.

Les actifs de la SICAR seront évalués selon leur juste valeur estimée avec prudence et bonne foi. Le Réviseur d'Entreprises auditera uniquement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire au 31 décembre de chaque année.

11. Fréquence et suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions sera déterminée trimestriellement sous la responsabilité de l'Associé Commandité. Si un de ces jours n'est pas un Jour Bancaire Ouvrable au Luxembourg, la Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée le Jour Bancaire Ouvrable suivant du Luxembourg.

L'Associé Commandité peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions dans des cas exceptionnels où les circonstances le requièrent et à condition que cette suspension soit justifiée dans l'intérêt des Actionnaires. Plus spécifiquement, l'Associé Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions lorsque:

a) pendant toute période au cours de laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des avoirs de la Société est cotée est fermée (pour une autre raison que le congé normal) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

b) pendant toute période au cours de laquelle, suite à la survenance d'évènement de nature politique, économique, militaire ou monétaire ou tout autre circonstance échappant au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir de l'Associé Commandité, la réalisation des actifs de la Société ne peut être raisonnablement effectuée sans qu'il soit porté gravement atteinte aux intérêts des Actionnaires ou si, de l'avis de l'Associé Commandité, le prix d'émission, de vente et/ou de rachat ne peut être correctement calculé; ou

c) lorsque les moyens de communication qui sont normaux pour déterminer le prix des actifs de la Société sont hors service ou si pour une raison quelconque la valeur d'un avoir de la Société entrant en compte dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire (d'une manière qui relève de la seule discrétion de l'Associé Commandité) ne peut être déterminée assez rapidement et avec exactitude; ou

d) lors de toute période pendant laquelle la valeur de toute filiale détenue directement ou indirectement à 100% par la Société ne peut être déterminée avec exactitude; ou

e) lors de toute période pendant laquelle les transferts liés à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ne peuvent, de l'avis de l'Associé Commandité, être effectués à des taux de change normaux; ou

f) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société; ou

g) si pour toute autre raison, les prix des investissements ne peuvent pas être constatés rapidement et avec exactitude.

Pareille suspension sera notifiée aux Actionnaires.

Chapitre III.- Gestion

12. Désignation de l'Associé Commandité. La Société sera gérée par ENERGY AND INFRASTRUCTURE MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en sa qualité d'Associé Commandité de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

L'Associé Commandité ne peut être démis de ses fonctions qu'en cas de fraude, de négligence grave ou de mauvaise conduite volontaire au moyen d'une résolution de l'assemblée générale d'Actionnaires adoptée comme suit:

- le quorum de présence sera d'au moins la moitié du capital social présent ou représenté. Si un tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale des Actionnaires sera réunie en vue de délibérer valablement, sans tenir compte, cette fois-ci, de la portion de capital représenté.

- pour les deux assemblées, les résolutions doivent être approuvées par soixante-quinze pour cent (75%) des votes des actionnaires présents ou représentés. En cas de vote de l'éviction de l'Associé Commandité pour fraude, négligence grave ou mauvaise conduite volontaire, l'approbation de l'Associé Commandité n'est pas nécessaire.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir en tant que tel, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée, sous réserve que l'assemblée générale des Actionnaires nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, pour effectuer dans l'urgence tout acte administratif, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires, convoquée par cet administrateur endéans les 15 jours de sa nomination, soit tenue. A cette assemblée générale, les actionnaires peuvent, en accord avec les exigences de quorum et de majorité, désigner un nouveau gérant.

13. Pouvoirs et rémunération de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité aura les pouvoirs les plus étendus en vue d'administrer et de gérer la Société, d'agir au nom de la société en toute circonstance et d'accomplir tous les actes compatibles avec de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité aura le pouvoir, en particulier, de décider des objectifs d'investissement, des politiques et des restrictions d'investissement et de la conduite à adopter dans la gestion et les affaires de la Société, en respectant les lois applicables et les règlements applicables. Il a le pouvoir de conclure des contrats de conseil et de gestion en investissement et tout autre contrat et accord qu'il considère nécessaire, utile ou recommandé pour accomplir l'objet de la Société.

L'Associé Commandité a droit à une Commission de Gestion calculée comme suit:

Jusqu'à ce que le Capital Engagé soit complètement investi, l'Associé Commandité recevra de la Société une Commission de Gestion à un taux annuel de 1,7% basé sur le montant du Capital Engagé, payable à la fin du trimestre relevant.

Dès que le Capital Engagé est entièrement investi, l'Associé Commandité recevra de la Société une Commission de Gestion à un taux annuel de 1,7% basé sur la Valeur Nette d'Inventaire, payable à la fin du trimestre relevant.

A la fin de la vie de la Société, l'Associé Commandité a droit à une Commission de Performance calculée comme suit:

Dès que les Actionnaires auront reçu un taux de rendement interne de 10% sur une base en numéraire, l'Associé Commandité aura droit à recevoir 20% de tout montant additionnel distribuable en numéraire disponible pour les Actionnaires. Le solde de 80% de ce montant distribuable en numéraire sera distribué aux Actionnaires.

14. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique de l'Associé Commandité, représenté par ses représentants légaux ou toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité.

Aucun Actionnaire Commanditaire ne représentera la Société.

15. Responsable de l'Associé Commandité et des Commanditaires. L'Associé Commandité est solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes et pertes de la Société qui ne peuvent pas être recouvertes sur les actifs de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires et ils sont responsables l'égard de la Société uniquement à hauteur de leur contribution dans la Société.

16. Délégation de pouvoirs de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité pourra, à tout moment, nommer des fondés de pouvoir ou des agents de la Société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci, à condition que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les fondés de pouvoir et agents ainsi nommés auront les pouvoirs et les devoirs qui leur ont été conférés par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout fondé de pouvoir ou agent, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

17. Dissolution, incapacité de l'Associé Commandité. La Société pourra être dissoute pour cause de dissolution, d'incapacité légale, de résignation, de retrait, d'insolvabilité ou de banqueroute de l'Associé Commandité ou pour toute autre raison déterminée par la loi applicable lorsqu'il est impossible à l'Associé Commandité d'agir.

18. Conflits d'intérêts. Tout conflit d'intérêt doit être entièrement révélé à l'Associé Commandité et au Comité Consultatif. La Société n'entrera que dans des transactions réalisées au prix du marché (arm's length basis).

Au cas où la Société recevrait une proposition pour investir dans des avoirs détenus (en tout ou en partie) par un Actionnaire, un actionnaire de l'Associé Commandité, un Gérant ou par un de leurs Affiliés, ou pour réaliser un investissement qui est ou était conseillé par un Actionnaire (autre que le Conseiller en Investissement), un actionnaire de l'Associé Commandité (autre que le Conseiller en Investissement), un Gérant (autre qu'un représentant du Conseiller en Investissement) ou par un de leurs Affiliés ou concernant toute société dont les actions sont détenues par ou qui a emprunté des fonds à un Actionnaire, un actionnaire de l'Associé Commandité, un Gérant ou un de leurs Affiliés, y compris une société gérée, conseillée ou créée par un Actionnaire, un actionnaire de l'Associé Commandité, un Gérant ou par un de leurs Affiliés, l'Actionnaire, l'actionnaire de l'Associé Commandité, le Gérant ou leur Affilié révéleront ce conflit d'intérêt à l'Associé Commandité. Le Gérant qui a un conflit d'intérêt n'est pas autorisé à voter l'approbation d'un tel investissement dans le conseil des gérants de l'Associé Commandité.

Afin de dissiper tout doute, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité et/ou un ou plusieurs de ses Gérants ont un intérêt ou est un directeur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme. L'Associé Commandité et/ou n'importe lequel de ses Gérants qui est dirigeant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société envisage de conclure un contrat ou de s'engager dans toute autre affaire ne sera pas empêché, pour la raison d'une telle affiliation avec une telle autre société ou firme, de considérer, de voter ou de prendre position sur toute question relative à un tel contrat ou affaire.

Chapitre IV.- Assemblée générale des Actionnaires

19. Pouvoirs de l'Assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les matières qui ne sont pas réservées à l'Associé Commandité par les Statuts ou la Loi.

20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la commune de Luxembourg à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le second vendredi du mois d'avril à 11 heures du matin. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera tenue le premier Jour Ouvrable Bancaire suivant.

21. Autre assemblée générale. L'Associé Commandité pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. De telles assemblées seront convoquées si des Actionnaires représentant un cinquième du capital de la Société le demandent.

De telles assemblées générales se tiendront au lieu et place indiquée dans la convocation à l'assemblée.

22. Convocation. L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par l'Associé Commandité conformément à la loi.

Comme toutes les Actions sont nominatives, les convocations aux Actionnaires peuvent être envoyées par recommandé à leur adresse renseignée dans le registre des Actionnaires au moins quinze (15) Jours Ouvrables Bancaires pré-

cèdent la date de l'assemblée. La convocation indiquera l'heure et la place de la réunion et les conditions d'admission, contiendra l'ordre du jour et se référera aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne le quorum et les majorités nécessaires à une telle réunion.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux formalités et exigences de la convocation.

23. Présence, représentation. Tout Actionnaire aura le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale des Actionnaires par une autre personne, pour autant que ce dernier, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un téléfax, câble, télégramme, télex, ou e-mail.

24. Vote. Chaque Action donne droit à une voix à son détenteur.

A moins qu'autrement prévu par la loi ou par les Statuts, toutes les résolutions de l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des Actionnaires seront prises à la majorité simple de votes des Actionnaires présents ou représentés indépendamment de la proportion du capital représenté mais étant entendu que n'importe quelle résolution ne sera adoptée valablement qu'avec l'approbation de l'Associé Commandité.

25. Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par l'Associé Commandité ou par une personne désignée par l'Associé Commandité.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élira un scrutateur qui devra être choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Ils forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

Des copies ou extraits de ceux-ci devront être signés par l'Associé Commandité pour pouvoir être produits devant les tribunaux ou dans d'autres procédures.

Chapitre V.- Le Dépositaire, Réviseur d'Entreprises, Exercice social, Distribution des profits

27. Le Dépositaire. Dans la mesure exigée par la Loi du 15 juin 2004, la Société signera un contrat de banque dépositaire avec une banque ou une institution de crédit comme définie selon la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

Le Dépositaire accomplira les devoirs et les responsabilités prévus par la Loi du 15 juin 2004.

Si le Dépositaire désire se retirer, l'Associé Commandité fera tout son possible pour trouver un nouveau dépositaire et le nommera en remplacement du Dépositaire se retirant. L'Associé Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne pourra pas le révoquer tant qu'un autre dépositaire n'aura pas été nommé à sa place. Les devoirs et responsabilités du Dépositaire prévus par la Loi du 15 juin 2004 seront transférés au nouveau dépositaire dans un délai de deux mois.

28. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

29. Réviseur d'entreprise agréé. Les données comptables présentes dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires et seront rémunérés par la Société.

Les réviseurs d'entreprises agréés accompliront tous les devoirs prescrits par la Loi du 15 juin 2004.

30. Distribution. L'assemblée générale des Actionnaires, sur la proposition de l'Associé Commandité déterminera comment les profits de la Société seront traités et peut déclarer des distributions et/ou des dividendes, pourvu qu'aucune distribution ne soit faite si, en conséquence, les actifs nets de la Société tombent au-dessous du capital minimal requis conformément à la loi, c'est-à-dire un million d'euros (EUR 1.000.000,00). Dans les conditions et limites de la Loi, des dividendes intérimaires peuvent être payés à tout moment et sur la seule décision de l'Associé Commandité.

Dans tous les cas, les distributions et les paiements renseignés ci avant seront faits après le paiement, ou après avoir fourni les provisions suffisantes (si il y a lieu), des dépenses et frais dus entre autres à l'Associé Commandité et aux autres prestataires de services.

Toutes les distributions seront effectuées déduction faite des impôts sur le revenu, retenues à la source et taxes semblables payables par la Société, y compris, par exemple, n'importe quelles retenues à la source sur l'intérêt ou les dividendes reçus par la Société ou les impôts sur les plus-values ainsi que les retenues à la source sur les investissements de la Société.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

31. Causes de Dissolution

31.1 Terme de la Société

Conformément à l'article 3 des présents Statuts, la Société sera en principe dissoute ipso jure à l'expiration de son terme, à moins que (i) l'Associé Commandité ne décide de prolonger le terme de la Société de quinze (15) à dix-sept (17) ans avant le quinzième (15^e) anniversaire de la date de constitution de la Société ou que (ii) l'assemblée générale des Actionnaires ne décide, sur proposition de l'Associé Commandité, d'étendre la durée de la Société au-delà de dix-sept (17) ans avant le dix-septième (17^e) anniversaire de la date de constitution de la Société.

L'extension du terme de la Société sous le point (i) et (ii) du paragraphe précédent sera décidée en conformité avec l'article 4 des présents Statuts, la Loi du 15 juin 2004 et la Loi du 10 août 1915.

31.2 Incapacité légale ou incapacité de l'Associé Commandité

La Société sera dissoute en cas d'incapacité légale de l'Associé Commandité, de dissolution, de démission, de retrait, d'insolvabilité ou de faillite ou pour une autre raison prévue par la loi applicable lorsque l'Associé Commandité est dans l'impossibilité d'agir.

31.3 Dissolution volontaire

Sur proposition de l'Associé Commandité et à moins que cela ne soit autrement prévu par la loi et les Statuts, la Société peut être dissoute avant l'expiration de son terme par une résolution des Actionnaires adoptée de la même manière que celle exigée pour modifier les Statuts.

Plus particulièrement, l'Associé Commandité soumettra à l'assemblée générale des Actionnaires la dissolution de la Société lorsque tous les investissements de la Société ont été vendus ou liquidés.

32. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peut être des personnes physiques ou des entités légales) nommé par les Actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération. De tels liquidateurs doivent être approuvés par l'autorité de surveillance Luxembourgeoise et doivent fournir toutes les garanties d'honorabilité et de compétences professionnelles.

Après le paiement de toutes les dettes et de charges de la Société et des frais de liquidation, les actifs nets seront distribués aux Actionnaires en proportion du nombre d'Actions détenues par eux.

Chapitre VII.- Dispositions finales

33. Modifications des articles des Statuts. Pour toute assemblée générale des Actionnaires convoquée conformément à la loi pour amender les Statuts de la Société, y compris son objet social, ou résoudre des problèmes pour lesquelles la loi ou les Statuts se réfèrent aux conditions exposées pour la modification des Statuts (par exemple la prolongation du terme de la Société et la révocation de l'Associé Commandité), le quorum sera d'au moins la moitié du capital social présent ou représenté. Si une telle exigence de quorum n'est pas rencontrée, une deuxième assemblée générale d'Actionnaires sera appelée qui délibérera valablement, sans tenir compte de la partie du capital représenté.

Lors de ces deux réunions, ces résolutions doivent être approuvées par au moins deux tiers des votes des Actionnaires présents ou représentés, à condition que toutes les résolutions soient approuvées par l'Associé Commandité.

34. Indemnisation. Ni l'Associé Commandité, ni aucun de ses Affiliés, actionnaires, fondateurs de pouvoir, associés, ni aucun membre de ses agents et représentants (collectivement, «les Parties Indemnisées») ne supporteront de responsabilité obligation ou reddition de comptes en dommages-intérêts ou autrement envers un Actionnaire, et la Société accepte d'indemniser, payer, protéger et tenir quitte et indemne chaque Partie Indemnisée de et contre toutes responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et avances de toute nature (incluant, sans limitation, tous coûts et toutes dépenses raisonnables encourues par le recours à des juristes, avocats, pour faire appel ou pour transiger sur tous litiges, toutes actions ou procédures instituées ou menacées d'être instituées contre les Parties Indemnisées ou la Société) et tous coûts d'investigation y afférents qui pourront être imposés à ou encourus par ou revendiqués aux Parties Indemnisées, la Société ou étant dans une relation quelconque avec, ou étant allégué être en relation ou étant causé par toute action ou inaction de la Société, de la part des Parties Indemnisées lorsqu'elles agissent pour compte de la Société ou pour le compte de tous agents lorsqu'ils agissent pour le compte de la Société; sous réserve que l'Associé Commandité dans sa qualité d'actionnaire dont la responsabilité est illimitée sera responsable pour, et indemniser, payera, protégera et tiendra quitte et indemne la Société, et la Société ne sera pas responsable envers l'Associé Commandité pour toute responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, coûts, dépenses ou avances de toute nature (incluant, sans limitation, tous coûts et toutes dépenses raisonnablement encourues par le recours à des juristes, avocats, pour faire appel ou pour transiger sur tous litiges, toutes actions ou procédures instituées ou menacées d'être instituées contre les Parties Indemnisées ou la Société et tous coûts d'investigation y afférents réclamés à la Société) qui sont dus à une fraude, une faute grave, une mauvaise gestion caractérisée ou une violation substantielle des présents Statuts de la part des Parties Indemnisées.

Dans toute action, procès ou procédure contre la Société ou contre toute Partie Indemnisée en relation avec ou causés par ou étant allégués être en relation ou d'être causé par toute action ou inaction, les Parties Indemnisées auront le droit conjointement d'avoir recours, aux frais de la Société, au conseil de leur choix. Ce conseil sera considéré comme raisonnablement satisfaisant dans le chef de la Société dans cette action, ce procès ou cette procédure. Au cas où les Parties Indemnisées retiendraient un conseil commun, une Partie Indemnisée pourrait quand même avoir recours à un conseil séparé mais cette Partie Indemnisée en supporterait alors seul le coût.

Lorsqu'il est déterminé qu'une Partie Indemnisée a commis une fraude, faute grave ou s'est rendue coupable de mauvaise gestion caractérisée, elle devra rembourser toutes les dépenses payées par la Société pour son compte dans les circonstances prévues au paragraphe précédent.

35. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi du 10 août 1915 et la loi du 15 juin 2004.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) La société AIL STRUCTURED FINANCE LTD, prénommée, souscrit trois cent vingt-quatre (324) actions ordinaires, libérées à concurrence de dix pour cent (10%) soit trois mille deux cent quarante Euro (EUR 3.240,00).

2) La société ENERGY AND INFRASTRUCTURE MANAGEMENT, S.à r.l., prénommée, souscrit une (1) action de commandité, libérée à concurrence de dix pour cent (10%) soit dix Euro (EUR 10,00).

La preuve du total de ces paiements, c'est-à-dire trois mille deux cent cinquante Euro (EUR 3.250,00), a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Les parties préqualifiées évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à la somme de 6.000,00 Euro.

Assemblée générale Extraordinaire des Actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006:

La société ERNST & YOUNG, société anonyme, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B sous le numéro 47.771.

2. Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Pierrard, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, vol. 156S, fol. 75, case 7. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

J.-P. Hencks.

(003470.3/216/1167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

SECURNET CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 86.714.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Signature.

(081959.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

EB LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 109.998.

Extrait des Résolutions du Conseil de Gérance qui s'est tenu le 25 août 2005

Lors du Conseil de Gérance de EB LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. («la société») du 25 août 2005, il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce prenant effet au 1^{er} août 2005.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

H. Boersen

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082175.3/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

NEW NIBC LUXEMBOURG, S.à r.l., SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 113.099.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the second day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NEW NIB PARTNERS L.P., a limited partnership duly incorporated and validly existing under the law of Alberta, Canada, having its registered office at 717 5th Avenue, 26th Floor, New York, NY 10022, United States of America, registered with the Alberta Register of Corporations Register under number LP 11794278,

Here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg by virtue of a power of attorney given in the United States on 2 December, 2005.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in its capacity of which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of association (the «Articles») of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with variable capital qualifying as investment company in risk capital (*société d'investissement en capital à risque*) (SICAR) which is hereby incorporated:

Art. 1. Name. There is hereby formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with variable capital qualifying as an investment company in risk capital (*société d'investissement en capital à risque*) (SICAR) under the name of NEW NIBC LUXEMBOURG, S.à r.l., SICAR (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the «Law»), and by the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR) (hereinafter the «SICAR Law») as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the investment of its funds available in risk capital in the widest meaning permitted under the SICAR Law, i.e. by direct or indirect investments in entities to be launched, developed or listed.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by the SICAR Law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SICAR Law.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Art. 5. Determination of the investment objectives and policies. The manager(s) shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Company's offering memorandum (the «Memorandum»), in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company shall be at any time equal to the Net Asset Value of the Company as defined in article 11 of these Articles. Variations in the capital shall be effected *ipso jure* and without any publication and filing with the Trade and Companies Register.

The initial share capital is set at EUR 262,500.- (two hundred sixty-two thousand five hundred euros), represented by 10,500 (ten thousand five hundred) shares.

The minimum share capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as an investment company in risk capital (*société d'investissement en capital à risque*) (SICAR) under SICAR Law, is of EUR 1,000,000.- (one million euros).

The share capital of the Company shall be represented by one class of shares.

The board of managers is authorized without limitation to issue an unlimited number of shares and shall at any time consider the needs for new cash flow into the Company in view of the acquisition of new assets by the Company throughout the life of the Company. Upon such considerations, the board of managers shall in its absolute discretion determine additional dates for any new subscription period where existing shareholders will be allowed to top up their commitments or new subscribers are accepted to acquire shares into the Company.

New shares may be issued as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law and regulations provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. Any such contribution in kind will be valued in a report drafted

by the auditor of the Company. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities or other eligible assets shall be borne by the relevant subscriber (s).

Art. 7. Shares. Shares may only be subscribed by Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the SICAR Law.

All shares will be and remain in registered form.

Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Transfer of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders.

In case of a sole shareholder, the shares are freely transferable to non-shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given in a general meeting, by shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company and provided that the new shareholders may be qualified as Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

In case of transfer of the Company's shares, the inscription of the transferee in the share register of the Company shall result in the transfer of all rights and obligations attached to the transferred shares, including but not limited to, the obligation to pay for any shares which would not have been paid up in full.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer by shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. Restrictions to the subscription and transfer of shares. The Company may in its absolute discretion restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body (hereinafter a «Prohibited Person»), which includes any investor who does not qualify as an Institutional Investor, Professional Investor or Well-informed Investor within the meaning of article 2 of the SICAR Law, and for such purposes the Company may:

a) Decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by a Prohibited Person,

b) At any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the register of shareholders to provide it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest with Prohibited Persons,

c) Where it appears to the Company that any person precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares or one or more persons are owners of a proportion of the shares in the Company which would make the Company subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg, the Company may compulsorily purchase all or part of the shares held by any such person pursuant to the Articles of the Company.

d) Decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of the shareholders of the Company.

Art. 10. Redemption of shares. The Company is a closed-ended company and therefore unilateral redemption requests by the shareholders may not be accepted by the Company.

The Company however may redeem shares whenever the manager(s) considers redemption to be in the best interests of the Company.

Redemptions will be made in accordance with the principles set forth in the Memorandum and as set forth below.

In addition thereto, the shares may be redeemed compulsorily if a shareholder ceases to be or is found not to be an Institutional Investor, a Professional Investor or a Well-informed Investor within the meaning of the SICAR Law.

Art. 11. Determination of the Net Asset Value. The net asset value per share of the Company (the «Net Asset Value») will be determined by the board of managers or an administrative agent designated by the board of managers in euro as a per share figure and shall be determined in respect of on any Valuation Date as further defined in the Memorandum but in no instance less than two times per year.

The Net Asset Value will be determined under the responsibility of the board of managers as at June 30th and December 31st, every year as well as on each day as the board of managers may decide to accept an issue or redemption of shares provided that this is compliant with applicable laws and regulations. If this day is not a bank business day in Luxembourg, the Net Asset Value will be determined on the following day.

The board of managers shall take into account the guidelines and principles for valuation of Portfolio Companies set out by the European Venture Capital Association (EVCA) as amended from time to time as well as the generally accepted accounting principles in Luxembourg. This complies with article 5 of the SICAR Law which foresees that the assets of the Company shall be valued on the basis of the foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

Where applicable the board of managers may decide to engage a local professional specialized surveyor to provide an independent valuation of the underlying assets.

Investments in private equity securities other than the securities mentioned above shall be valued according to the following principles:

a) Securities dealt on a regulated market will be valued at their latest available publicized price on the market which is normally the principal market for such securities;

b) Securities not dealt on a regulated market, and securities dealt on a regulated market for which the price as determined pursuant to sub-paragraph (a) is not representative of their fair market value, will be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith;

c) Highly liquid assets will be valued at their fair market value where listed on a stock exchange and at the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith where not listed;

d) All other securities and other assets, restricted securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis on dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the board, or to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of managers.

Art. 12. Suspension of the Determination of the Net Asset Value. The manager or the board of managers, as the case may be, may suspend the determination of the Net Asset Value of the shares in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Shareholders. Such circumstances notably arise during:

a) any period when, in the reasonable opinion of the board of managers, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Company; or

b) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investment of the Company are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

c) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable; or

d) any breakdown occurs in the means of information or calculation normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price.

Art. 13. Management

13.1. Board meetings. The Company may be managed by one or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

The members of the board of managers may appoint a chairman, who shall preside at the meetings of the managers. The appointment of a chairman shall be necessary where a board of managers is composed of an even number of managers. Resolutions of the board of managers shall be taken by a majority vote of the managers present or represented. In case of an equality of votes, the chairman shall have a casting vote.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg or such other place as the board of managers may from time to time determine. At least two meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg per year.

The convening notice shall be given in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, telefax or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, video-conference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person. Where conference call or video conference is used as a means of communication, these should be initiated and chaired from Luxembourg.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the managers present or represented who voted and did not abstain.

Resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two managers. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting (if any) or any two managers. All such documents will be kept in Luxembourg.

13.2. Powers of the board of managers. All powers not expressly reserved by the SICAR Law, the Law, the Memorandum and the present Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager or the board of managers, as the case may be.

13.3. Representation. The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers or, to the extent permitted by the SICAR Law, by the single signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Company has been validly delegated by decision of the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, in accordance with this article.

13.4. Liabilities of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Art. 14. Decisions of the sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the SICAR Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. General meetings of the shareholders. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Each shareholder has voting rights commensurate with its, his or her shareholding. Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the last Friday of the month of June at 2 p.m. and for the first time in 2007. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 16. Depositary. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements of the SICAR Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the SICAR Law.

If the Depositary desires to withdraw, the manager(s) shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company.

The manager(s) may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

(i) in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company;

(ii) where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;

(iii) where the Luxembourg supervisory authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company starts on the 1st of January of each year and end on the 31 December of the same year, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31st, 2006.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

The remaining profit shall be allocated upon proposal made by the board of managers, by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it as set forth in the Memorandum, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Interim dividend may be distributed upon decision of the board of managers at any time.

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders as set forth in the Memorandum.

Art. 23. Applicable laws. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and the SICAR Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Subscription - Payment

All the 10,500 (ten thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by NEW NIB PARTNERS L.P. Therefore the amount of EUR 262,500.- (two hundred sixty-two thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by UBS (LUXEMBOURG).

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about four thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. Managers:

- * Ms Sally Rocker, Principal, residing in 1172 Park Avenue, Apt. 4C, New York, New York 10128, and
- * Mr Ravi Sinha, Principal, residing in 29 Eaton Terrace, London, SW1W 8TP, United Kingdom, and
- * Mr John M Cassin, Managing Director, residing at 7, rue B de Bourbon, Luxembourg.

are each appointed as managers of the Company for an undetermined duration;

2. The registered office of the Company shall be established at 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NEW NIB PARTNERS L.P., un limited partnership valablement constitué et ayant une existence légale en application du droit d'Alberta, Canada, ayant son siège social 717 Fifth Avenue 26th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du registre des sociétés d'Alberta sous le numéro LP 11794278,

Ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé, signé aux Etats-Unis en date du 2 décembre 2005.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée à un capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée dotée d'un capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination NEW NIBC LUXEMBOURG, S.à r.l., SICAR (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, portant sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi») et par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) (ci-après la «Loi portant sur la SICAR») ainsi que par les présents statuts .

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est le placement de fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par la Loi portant sur la SICAR, c'est-à-dire l'apport direct ou indirect dans des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la Loi portant sur la SICAR et compatible avec son objet.

Par ailleurs, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi portant sur la SICAR.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés par une résolution de la majorité associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Détermination des objectifs et politiques d'investissement. Le(s) gérant(s) détermine(nt) les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la ligne de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs et politiques, tels que prévus par le mémorandum (le «Mémorandum») conformément aux lois et règlements applicables.

Art. 6. Capital Social. Le capital social de la Société sera à tout moment équivalent à la Valeur de l'Actif Net de la Société telle que définie à l'article 11 des Statuts. Les variations du capital social se font de plein droit et sans mesure de publicité et d'inscription au registre du commerce et des sociétés.

Le capital social initial de la Société est fixé à EUR 262.500,- (deux cent soixante-deux mille cinq cents euros), représenté par 10.500 (dix mille cinq cent) parts sociales.

Le capital social minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date à laquelle la Société est autorisée à exercer ses activités sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la Loi portant sur la SICAR est l'équivalent de EUR 1.000.000,- (un million d'euros).

Le capital social de la Société est représenté par une classe de parts sociales.

Le conseil de gérance est autorisé sans limitation à émettre un nombre illimité de parts sociales et peut à tout moment considérer avoir besoin de nouveaux flux financiers en vue d'acquiescer de nouveaux capitaux par la Société au cours de la vie de cette dernière. Sur base de ces considérations, le conseil de gérance peut à sa seule discrétion établir de nouvelles dates pour toute nouvelle période de souscription lorsque des associés existants seront autorisés à accroître leurs engagements ou de nouveaux investisseurs seront autorisés à acquiescer des actions dans la Société.

De nouvelles parts sociales peuvent être émises suivant les modalités prévues dans le cadre d'une participation en numéraire des titres ou avoirs, conformément aux conditions requises par la loi et les règlements luxembourgeois, à condition que ces titres ou avoirs soient conformes à la politique d'investissement et la stratégie de la Société. Un tel apport en nature sera évalué dans un rapport rédigé par le réviseur d'entreprises de la Société conformément aux exigences de la Loi. Les coûts encourus par suite d'un apport en nature seront à charge de l'investisseur ou des investisseurs concerné (s).

Art. 7. Parts Sociales. Les parts sociales sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels et Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la Loi portant sur la SICAR.

Toutes les parts sociales seront émises sous forme nominative.

Chaque part sociale donne droit à une voix identique et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des non associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société et sous réserve que ces nouveaux associés puissent être qualifiés d'Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels ou Investisseurs Avertis.

Les parts sociales sont transférées au moyen d'un écrit conformément à la Loi.

En cas de transfert de parts sociales de la Société, l'inscription du cessionnaire dans le registre de la Société entraînera le transfert de tous les droits et obligations attachés aux parts sociales ainsi transférées en ce compris l'obligation de payer le solde des parts sociales qui n'auraient pas été entièrement libérées.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Restrictions à la souscription et au rachat de parts sociales. La Société peut à son entière discrétion restreindre ou empêcher la possession de ses parts sociales par toute personne, firme ou société (ci-après «Personne Non Autorisée»), laquelle inclut tout investisseur qui ne dispose pas de la qualité d'Investisseur Institutionnel, Investisseur Professionnel ou Investisseur Averti conformément à l'article 2 de la Loi portant sur la SICAR, et la Société pourra à cet effet:

a) refuser l'émission des parts sociales et l'inscription du transfert d'une part sociale, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété économique d'une telle part sociale à une Personne Non Autorisée,

b) A tout moment, demander à toute personne dont le nom figure sur le registre des associés ou toute autre personne qui demande d'y faire inscrire le transfert de parts sociales de lui fournir tous renseignements qu'elle estime né-

cessaires, joints d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces parts sociales appartiennent ou appartiendront économiquement à une Personne Non Autorisée,

c) S'il apparaît à la Société qu'une personne non autorisée à détenir des parts sociales de la Société est, seule ou avec d'autres personnes, le bénéficiaire économique ou qu'une ou plusieurs personnes sont les propriétaires économiques d'une partie des parts sociales de la Société qui pourraient soumettre la Société à des dispositions fiscales ou toutes autres dispositions que celles visées par la législation luxembourgeoise, la Société pourra enjoindre la vente de toutes ou partie des parts sociales détenues par une telle personne conformément aux Statuts de la Société,

d) Refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale des associés de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société est de type fermé, et par conséquent, les demandes unilatérales de rachat par les associés ne peuvent pas être acceptées par la Société.

La Société peut néanmoins procéder au rachat des parts sociales lorsque le gérant considère que le rachat se fait dans l'intérêt de la Société.

Les rachats auront lieu conformément aux principes prévus dans le Mémoire et ci-dessus.

En outre, les parts sociales peuvent être rachetées de manière forcée si un associé cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Institutionnel, un Investisseur Professionnel ou un Investisseur Averti au sens de la Loi portant sur la SICAR.

Art. 11. Détermination de la Valeur de l'Actif Net. La Valeur de l'Actif Net par part sociale de la Société (la «Valeur de l'Actif Net») sera déterminée par le conseil de gérance ou un agent ad hoc choisi par le conseil de gérance. Cette Valeur de l'Actif Net sera fixée en euro par part sociale et devra être déterminée, pour chaque Date d'Evaluation, telle que plus amplement définie dans le Mémoire et en tout état de cause au moins deux fois par an.

La Valeur de l'Actif Net sera déterminée sous la responsabilité du conseil de gérance le 30 juin et le 31 décembre de chaque année ainsi que chaque fois qu'il sera décidé par le conseil de gérance d'émettre ou de racheter des parts sociales pour autant que ces opérations soient conformes avec la loi et les règlements applicables. Si ce jour devait être un jour férié bancaire, la Valeur de l'Actif Net serait déterminée le jour ouvrable suivant.

Le conseil de gérance prendra en considération les directives et principes pour l'évaluation des sociétés cibles établis par l'Association Européenne du Capital Risque (AECR), tels que modifiés, le cas échéant, ainsi que les principes comptables généralement acceptés au Luxembourg. Les dispositions de l'article 5 de la loi portant sur la SICAR qui prévoient que l'évaluation des actifs de la Société doit être effectuées sur base de la valeur probable de réalisation estimée de bonne foi doivent, en outre, être respectées.

Le conseil de gérance peut engager un expert professionnel local de fournir une évaluation indépendante des actifs sous-jacents.

Les investissements dans des titres autres que ceux mentionnés ci-dessus devront être évalués conformément aux principes suivants:

a) Les titres négociés sur un marché réglementé seront évalués au dernier cours disponible à la bourse qui est normalement le marché principal pour ces titres,

b) Les titres ne faisant l'objet d'un marché réglementé ainsi que les titres négociés sur un marché réglementé pour lesquels le prix déterminé conformément à l'alinéa a) ci-dessus ne constituent pas une juste valeur de marché, seront évalués sur la base d'un prix de vente raisonnablement envisageable, déterminé prudemment et de bonne foi,

c) Les actifs immédiatement disponibles seront évalués à la valeur de marché visée par le marché réglementé s'il en est et à défaut à la valeur probable de réalisation estimée de bonne foi;

d) Tous autres titres ou avoirs pour lesquels aucune cotation officielle n'est disponible, seront évalués sur base de cotation fournie par un cambiste ou par un service de pricing approuvé par le conseil de gérance ou, dans la mesure où ce prix ne serait pas représentatif de la valeur de marché, ces titres et autres avoirs seront évalués à leur juste prix, déterminés de bonne foi conformément aux procédures établies par le conseil de gérance.

Art. 12. Suspension de la détermination de la Valeur de l'Actif Net. Le gérant ou le conseil de gérance, selon le cas, pourra exceptionnellement suspendre la détermination de la Valeur de l'Actif Net des parts sociales lorsque les circonstances l'exigeront à la condition que cette suspension soit justifiée au regard des intérêts des Associés. Ces circonstances peuvent notamment être les suivantes:

a) toute période durant laquelle, de l'avis raisonnable du conseil de gérance, une juste évaluation des avoirs de la Société est impossible pour des raisons échappant au contrôle de la Société; ou

b) toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou les autres marchés sur lesquelles une part substantielle des avoirs de la Société est cotée ou négociée, est fermée pour d'autres motifs que les congés ordinaires ou toute période durant laquelle les opérations dans ces bourses ou sur ces marchés sont restreintes ou suspendues; ou

c) l'existence d'une situation d'urgence en conséquence de laquelle la Société ne peut disposer de ses avoirs ou ne peut être en mesure de les évaluer;

d) toute interruption des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur d'un quelconque investissement de la Société, un cours de bourse ou d'un prix de marché.

Art. 13. La gérance

Art. 13.1. Conseil de gérance. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance pourront désigner un président qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance. La nomination d'un président est requise pour autant que le conseil de gérance est composé d'un nombre pair de gérants. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des votes des gérants présents et représentés.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il devait y avoir égalité des voix, le président aura voix prépondérantes.

Aucun gérant n'a besoin d'être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) sera déterminée de la même manière.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront au Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil de gérance aura déterminé, le cas échéant. Au moins deux réunions du conseil de gérance devront se tenir au Luxembourg par an.

Convocation sera donnée par écrit, e-mail ou téléfax ou tout autre moyen de communication électronique capable de constituer une preuve de cette convocation. Si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, en original, par télégramme, télex, téléfax ou e-mail, par chaque membre du conseil de gérance de la Société.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation physique. Lorsque le téléphone, la vidéoconférence ou un autre moyen de communication est utilisé, ceux-ci doivent être initiés du Luxembourg.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composée de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société dûment réunie, par vote d'au moins la moitié des gérants présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant servir à des fins juridiques ou pour tout autre objet seront signés par le président ou deux gérants. Tous ces documents seront conservés au Luxembourg.

Art. 13.2. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi portant sur la SICAR, la Loi, le Mémoire ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Art 13.3. Représentation. La Société sera liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou conformément à la Loi portant sur la SICAR, par la seule signature de toute personne à qui la Société aura délégué ce pouvoir par le biais de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérant, par son conseil de gérance, conformément à cet article.

Art. 13.4. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Art. 14. Décision de l'associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi portant sur la SICAR.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 15. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour devront être envoyées à chaque associé au moins 8 jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé dispose d'un droit de vote proportionnellement aux parts sociales qu'il détient. Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts seront prises seulement par une résolution de la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que pour une assemblée générale, et pour autant que chaque associé ait reçu, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le dernier vendredi du mois de juin à 14 heures et pour la première fois en 2007. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le lendemain de ce jour férié.

Art. 16. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues dans la Loi portant sur la SICAR.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi portant sur la SICAR.

Si le Dépositaire désire se retirer, le(s) gérant(s) s'efforcera/ont de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des associés de la Société.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra/ont révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

(i) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des associés de la Société;

(ii) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;

(iii) lorsque l'autorité de surveillance luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dressera un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire sera annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Le bénéfice restant sera affecté, sur proposition du conseil de gérance, par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution telle que prévue dans le Mémoire, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Les dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sur décision du conseil de gérance.

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, résolution qui déterminera son/leurs pouvoir(s) et rémunération(s). Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés tels que prévu dans le Mémoire.

Art. 23. Lois applicables. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi et de la Loi portant sur la SICAR, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Souscription - Paiement

La totalité des 10.500,- (dix mille cinq cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par NEW NIB PARTNERS L.P.

Ces parts ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que le montant de EUR 262.500,- (deux cent soixante-deux mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par la production d'un certificat de blocage de fonds émis par la BANQUE UBS (LUXEMBOURG).

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à quatre mille euros.

Résolutions de l'Associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Gérants:

- * Mme Sally Rocker, Fondée de pouvoirs, demeurant 1172 Park Avenue, Apt. 4C, New York, New York 10128,
 - * M. Ravi Sinha, Fondé de pouvoirs, demeurant 29 Eaton Terrace, London, SW1W 8TP, United Kingdom, et
 - * M. John M Cassin, Directeur de Sociétés, demeurant 7, rue B de Bourbon, Luxembourg
- sont chacun nommés gérants pour une période indéterminée;

2) Siège:

Le siège social de la Société est établi 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 57, case 6. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

J. Elvinger.

(003473.3/211/595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

MERCURE & BENZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 47.099.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Signature.

(081961.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

JMB LIPTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 76.353.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Signature.

(081964.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

NOVATOR FINANCE BULGARIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 108.264.

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales datée du 7 septembre 2005 que l'associé unique NOVATOR ONE L.P., ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglad house, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a cédé à VALHAMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, l'entière des parts sociales de NOVATOR FINANCE BULGARIA, S.à r.l., c'est-à-dire 500 parts sociales, d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082094.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE FRANÇAISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 45.245.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070559.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

LIONSGATE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.155.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

(070564.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

LIONSGATE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.155.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG11037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(070563.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

BEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 67.997.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI02536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Signature.

(081991.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

CARTHESIO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 74.046.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, le commissaire CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., est désormais domicilié:
54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082082.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

KICKERS WORLDWIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 99.719.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BI02534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Signature.

(081992.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

AIRWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 81.036.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 septembre 2005.

Signature.

(081993.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

AUTOMAT' SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 25.598.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Leudelange le 5 septembre 2005

L'Assemblée générale renouvelle les mandats de gérance de:

- Monsieur Ivan Korbar, gérant administratif et financier,
- Monsieur Damien Aps, gérant administratif et financier,
- Monsieur Gabriel Nivoix, gérant technique.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'assemblée générale nomme à la fonction de réviseur d'entreprises la société DELOITTE S.A avec siège à Luxembourg pour la durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUTOMAT' SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081998.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

AUTOMAT' SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».
R. C. Luxembourg B 25.598.

Les comptes annuels au 30 septembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02398, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUTOMAT' SERVICES, S.à r.l.

Signature

(081997.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

PENLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 99.438.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, réf. LSO-BI02841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Signature.

(082009.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

STEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 110.620.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le cinq septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représentée par Monsieur Alain Heinz, qualifié ci-après,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 5 septembre 2005.

2. Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie,

ici représenté par Monsieur Alain Heinz, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STEL INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2^e mardi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. La société anonyme HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A., prédésignée, trois cent neuf actions.	309
2. Monsieur Bob Faber, préqualifié, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cent cinquante (1.650,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Bob Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie;
 - Monsieur Alain Heinz, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), demeurant à L-7346 Steinsel, 44, an den Bongerten;
 - Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, demeurant à L-7243 Bereldange, 23, rue du Dix octobre.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société anonyme HERMES PARTNERS TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituée le 27 juillet 2005.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire.
5. Le siège social de la société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, és qualités qu'il agit, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Heinz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, vol. 150S, fol. 2, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

A. Schwachtgen.

(083519.3/230/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

A. ENSCH-HERZIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4005 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 13.119.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI02991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Marot

Gérant

(081999.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.606.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Pour WORLD INVESTMENT OPPORTUNITIES FUNDS, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Signatures

(082012.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

EAST LINE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 98.785.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(082025.3/1463/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

EPTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.354.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 août 2005, enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} septembre 2005, volume 532, folio 69, case 12:

I.- Que la société anonyme EPTALUX S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 49.354, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 85 du 2 mars 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter, en date du 8 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 124 du 21 mars 1995, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 437 du 19 mars 2003.

II.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme EPTALUX S.A.

III.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme EPTALUX S.A.

IV.- Que sa mandante déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

V.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 septembre 2005.

J. Seckler.

(082101.4/231/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

DOTCOM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.629.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 août 2005, enregistré à Grevenmacher, le 6 septembre 2005, volume 532, folio 89, case 7:

I.- Que la société anonyme DOTCOM INVEST S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.629, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 530 du 10 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 4 février 2000, publié au Mémorial C numéro 377 du 25 mai 2000;
- en date du 6 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 623 du 1^{er} septembre 2000;
- et en date du 24 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 697 du 27 septembre 2000.

II.- Que selon le registre de la société la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société DOTCOM INVEST S.A.

III.- Que la comparante prononce la dissolution anticipée de la société anonyme DOTCOM INVEST S.A. avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

IV.- Que la comparante déclare avoir repris tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

V.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société anonyme DOTCOM INVEST S.A. même inconnus à ce jour.

VI.- Que la liquidation de la société DOTCOM INVEST S.A. est achevée et qu'elle est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que le registre des actions a été annulé.

IX.- Que les livres et documents de la société anonyme dissoute DOTCOM INVEST S.A. resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 septembre 2005.

J. Seckler.

(082105.4/231/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

S.M.R.L. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.302.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 septembre 2005

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Maffeis David de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Cecala Sandrine, résidant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082114.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

WOLFF SPARE PARTS (WSP), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 50.402.

Assemblée générale extraordinaire du 22 août 2005 (sous seing privé)

Le 22 août 2005 à Differdange Luxembourg, les associés de la société WSP se sont réunis en assemblée générale. Les associés régulièrement convoqués étaient présents, Madame Marie Antoinette Fuller absente est représentée par Monsieur Dieter Fuller qui agit en son nom en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 22 août 2005.

Ordre du jour:

1) composition du capital WSP.

Le capital de la société WSP se compose à compter du 22 août de la manière suivante:

Monsieur Dieter Fuller	179	parts
Monsieur Guillaume Hurard	250	parts
Madame Marie Antoinette Fuller	71	parts
Soit un total de	500	parts sociales

G. Hurard / D. Fuller / M.A. Fuller / J.I. Wolff.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03447. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082115.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

KLIMMERS CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 109.029.

Extrait des résolutions du 6 septembre 2005

Le Gérant unique de KLIMMERS CORPORATION, S.à r.l. a enregistré le transfert des parts sociales comme suit:

6 parts sociales transférées par Robert Whitton résidant au 6 Gidea Close, Gidea Park, RM2 5NP, Royaume-Uni à Robert Angus Hill et Simon Ragg résidant à c/o Holywood House, Wolsingham Bishop Auckland, County Durham, DL13 3HE, comme Trustees pour HUGH MACKAY RETIREMENT BENEFITS SCHEME;

De sorte qu'après le transfert, les parts sociales sont réparties comme suit:

- 119 parts sociales détenues par M. Robert Whitton,
- 6 parts sociales détenues par HUGH MACKAY RETIREMENT BENEFITS SCHEME.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082172.3/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

db PrivatMandat INVEST, Fonds Commun de Placement.

Mit Wirkung vom 1. Januar 2006 werden die Vergleichsmaßstäbe der einzelnen Teilfonds für die erfolgsbezogene Vergütung in den jeweiligen Artikeln 21 des Verwaltungsreglements - Besonderer Teil neu gefasst. Der geänderte Wortlaut wurde am 30. Dezember 2005 unter der Referenznummer LSO-BL09428 beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTEMENT S.A.

Unterschriften

(001453.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

FORAGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 68.772.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 9 février 2006 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00057/755/14)

Le Conseil d'Administration.

FORCHIM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 6.398.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 février 2006 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (04720/1017/14)

Le Conseil d'Administration.

OIM PORTFOLIO B, Fonds Commun de Placement.

Die Verwaltung des Luxemburger Investmentfonds OIM PORTFOLIO B - WKN 989 538 - hat am 13. Januar 2006 die Auflösung des Fonds zum 17. Januar 2006 beschlossen.

Luxemburg, den 13. Januar 2006.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

(00108/1999/7)

LUXIPRIVILEGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.388.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 30 janvier 2006 à 12.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2005;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2005;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat;
5. Nominations statutaires;

6. Ratification des décisions prises par le Conseil jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2006;
7. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (00038/755/21)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE FINANCEMENT MEDICAL ET HOSPITALIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 11.770.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 26 janvier 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2005.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2005.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

II (00020/1261/16)

Le Conseil d'Administration.

FOYER SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 30 janvier 2006 à 14.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2005;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2005;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat;
5. Nominations statutaires;
6. Ratification des décisions prises par le Conseil jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2006;
7. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (00039/755/21)

Le Conseil d'Administration.

LUXICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.337.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 30 janvier 2006 à 11.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2005;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2005;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat;
5. Nominations statutaires;
6. Ratification des décisions prises par le Conseil jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2006;
7. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (00040/755/21)

Le Conseil d'Administration.

NAVAREZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.647.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 janvier 2006 à 16.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2005.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (04591/005/17)

Le Conseil d'Administration.

FIN.IND.INT. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.038.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} février 2006 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6^{ème} étage.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2004
2. Approbation des comptes annuels
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux organes sociaux
5. Elections statutaires
6. Divers

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

II (04779/535/17)

Pour le Conseil d'Administration.

GABIEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.799.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} février 2006 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6^{ème} étage.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2004
2. Approbation des comptes annuels
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux organes sociaux
5. Ratification de la cooptation du 7 octobre 2005 de Mademoiselle Danièle Martin au conseil d'administration
6. Elections statutaires
7. Divers: Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

II (04780/535/18)

Pour le Conseil d'Administration.

F&C PORTFOLIOS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.570.

The Shareholders of F&C PORTFOLIOS FUND (hereinafter referred to as the «Company») are hereby kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company which will be held at its registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg at 11.30 a.m. (Luxembourg time) on Thursday, 26 January 2006.

The Annual General Meeting will be held for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the financial year ended 30 September 2005 and to approve the Auditors' report thereon;
2. To approve the balance sheet, profit and loss accounts as of 30 September 2005 and the allocation of the net profits;
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended 30 September 2005;
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next annual general meeting of shareholders and until his or her successor is duly elected:
Simon Airey, Roberto Seiler, André Elvinger, Laurence Llewellyn, Antonio Thomas, Jacques Elvinger and Nick Criticos;
5. The election of the Auditor for the ensuing year;
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the meeting. Each Share is entitled to one vote. Shareholders may act at the meeting by way of proxy.

Voting Arrangements

Shareholders who will not be able to attend the Annual General Meeting may be represented by power of proxy, which is available at the registered office of the Company. The form should be duly dated, signed and returned by fax and by mail before close of business on 24 January 2006 to the Company at B.P. 2344, L-1023 Luxembourg; fax number +(00) 352 26 96 97 48.

II (04766/755/33)

On behalf of the Board of Directors.

STERIANO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.813.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} février 2005 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6^{ème} étage.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2004
2. Approbation des comptes annuels
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux organes sociaux
5. Ratification de la cooptation du 7 octobre 2005 de Mademoiselle Danièle Martin au conseil d'administration
6. Elections statutaires
7. Divers.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

II (04781/535/18)

Pour le Conseil d'Administration.

FECOFFEE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.805.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} février 2006 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6^{ème} étage.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2004
2. Approbation des comptes annuels

3. Affectation des résultats
 4. Décharge aux organes sociaux
 5. Divers.
- Luxembourg, le 22 décembre 2005.

II (04782/535/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERBETEILIGUNGEN AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 82.924.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 27 janvier 2006 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (04812/534/16)

Le Conseil d'Administration.

HELVETIA PATRIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 87.256.

Notice is hereby given to the Shareholders of HELVETIA PATRIA FUND (the «Corporation») that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of the Corporation will be held at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg on Tuesday, 31 January 2006 at 11 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Reports of the Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended 30 September 2005.
3. Resolution of the distribution of dividends.
4. Discharge of the Directors.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Independent Auditor.
7. Any other business.

There is no quorum required for the Meeting and resolutions of the shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

The shareholders may act at the Meeting by proxy. The shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the proxy form (available at the registered office of the Corporation) and return it to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, for the attention of the Corporate Secretariat before the start of the Meeting.

II (04815/755/24)

For and on behalf of the Board of Directors.